

**Conseil communal de Lausanne**  
Commission permanente des finances

**Rapport sur le préavis 2022/34 du 3 novembre 2022**

Budget de fonctionnement de l'exercice 2023

Plan des investissements pour les années 2023 à 2026

Création d'un crédit-cadre 2023-2026 pour favoriser la tenue de grands événements à Lausanne

**Composition de la commission :**

Mme Mathilde Maillard (Présidente)		
M. Eric Bettens	Rapporteur	Sous-commission CD
Mme Pauline Blanc		Sous-commission CD
M. Mountazar Jaffar		Sous-commission SE
M. Pierre Conscience	Rapporteur	Sous-commission SE
Mme Anne Berguerand	Rapporteuse	Sous-commission SCS
M. Johan Dupuis		Sous-commission SCS
M. Mathias Paquier	Rapporteur	Sous-commission LEA
M. Samuel de Vargas (1er Vice-président)		Sous-commission LEA
Mme Angèle Flora Mendy		Sous-commission EJQ
M. Ilias Panchard	Rapporteur	Sous-commission EJQ
Mme Angélique Chatton	Rapporteuse	Sous-commission FIM
M. Paulraj Kanthia		Sous-commission FIM
M. Fabrice Moscheni (2 <sup>ème</sup> Vice-président)		Sous-commission SIL
Mme Onaï Reymond	Rapporteuse	Sous-commission SIL

**Municipalité :** Mme Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité

**Administration :** M. Emmanuel Bourquin, Chef du service des finances  
Mme Danièle Balet Nicolet, Adjointe au chef de service  
M. François Vaney, Economiste

**Lieu et date des séances :** Salle des commissions du Conseil communal, les 9, 16 et 21 novembre 2022

## Table des matières

1.	Remarques préalables .....	3
2.	Remerciements .....	3
3.	Budget de fonctionnement 2023.....	3
3.1.	Considérations générales.....	3
3.2.	Charges .....	3
3.3.	Revenus.....	4
3.4.	Personnel.....	4
4.	Autofinancement .....	4
5.	Mesures PSAF III .....	5
6.	Budget d'investissement 2023.....	5
7.	Endettement.....	6
8.	Analyse des Directions.....	6
8.1.	Culture et développement urbain (CD) .....	6
8.2.	Sécurité et économie (SE).....	12
8.3.	Sports et cohésion sociale (SCS).....	18
8.4.	Logement, environnement et architecture (LEA) .....	23
8.5.	Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ).....	27
8.6.	Finances et mobilité (FIM).....	32
8.7.	Services industriels (SIL).....	40
9.	Amendements soumis à la COFIN .....	57
10.	Discussion du préavis 2022/34 « Budget de fonctionnement de l'exercice 2023 » .....	65
11.	Plan des investissements .....	65
12.	Discussion du préavis N° 2022/34 « Création d'un crédit-cadre 2023-2026 pour favoriser la tenue de grands événements à Lausanne » .....	65
13.	Conclusions finales .....	66

## 1. Remarques préalables

Ce préavis a été traité par la Commission des finances durant les mois d'octobre et novembre, durant trois séances plénières, précédées de nombreuses visites. Les commissaires, organisés en sept sous-commissions, ont visité l'ensemble des directions de la Ville afin d'obtenir les informations utiles à l'analyse du budget et à l'établissement de leurs rapports. Ils ont pu étudier toutes données pertinentes à disposition et questionner l'administration sur tous les points nécessitant un éclaircissement.

La Commission des finances a travaillé dans un esprit de sérieux et avec une grande application. Dans le même esprit, ce rapport souhaite retransmettre au Conseil communal la minutie du travail des sous-commissaires dans chacune des directions de la Ville.

Les amendements soumis à notre commission ont été discutés et votés. Ils sont intégrés dans ce rapport. Les observations qui figurent dans ce rapport ont été approuvées par la Commission des finances.

## 2. Remerciements

La Commission des finances tient à remercier Madame la Municipale Florence Germond ainsi que M. Emmanuel Bourquin, Mme Danièle Balet Nicolet et M. François Vaney du Service des finances, mais également tous les intervenants de l'administration qui ont été rencontrés par les commissaires et qui ont pu apporter l'ensemble des réponses demandées.

## 3. Budget de fonctionnement 2023

### 3.1. Considérations générales

Le budget de fonctionnement 2023 prévoit un déficit de CHF 81.2 millions, en hausse de CHF 19.1 millions par rapport à 2022. CHF 58 millions (71%) de cette somme sont liés à l'augmentation des coûts inhérents à la situation économique et aux défis énergétiques actuels. Il s'agit principalement d'enveloppes spécifiques pour financer les coûts supplémentaires en lien avec l'énergie (CHF +5.2 mios) et la transition énergétique par l'attribution du bénéfice lié au gaz fossile à un fonds spécifique conformément au souhait exprimé par le Conseil Communal (CHF +20.1 mios). A cela s'ajoutent les impacts liés aux baisses fiscales annoncées par le Canton (CHF +6 mios) et l'indexation des salaires (CHF +20.3 mios). L'indexation est liée à un mécanisme automatique garantissant le pouvoir d'achat. Les effets liés au renchérissement et à l'énergie impactent également de manière importante la participation de la Ville au déficit des tl (CHF +6.2 mios).

### 3.2. Charges

#### Charges apurées

(en mios de CHF)	B2022	B2023	Variation	Diff. %
<b>Charges de fonctionnement publiées</b>	<b>1'861.3</b>	<b>2'080.4</b>	<b>+219.1</b>	<b>+11.8%</b>
- Augmentation des imputations internes		-4.3		
- Augmentation des achats d'énergie destinés à la revente (SIL groupe 312)		-104.4		
- Comptabilisation des taxes de séjour communale (contrepartie gr. 406)		-4.0		
<b>Total des charges apurées</b>	<b>1'861.3</b>	<b>1'967.7</b>	<b>+106.4</b>	<b>+5.7%</b>

Les charges sont en croissance de +5.7% (CHF +106.4 mios) par rapport au budget 2022 et de +2.9% (CHF +54.6 mios) hors effets liés au contexte économique et énergétique (CHF 52 mios, voir chapitre 3.1 ci-dessus « Considérations générales »). Cette hausse s'explique par une attribution supplémentaire aux fonds de péréquation des SIL et une augmentation de l'offre de tl, (hors renchérissement) (+CHF 13.7 mios). Les autres charges principales sont liées au développement des thématiques prioritaires de la Municipalité (+CHF 9.1 mios) et à la poursuite des travaux visant à pérenniser les auxiliaires pour environ 100 contrats, soit 64.4 EPT.

### 3.3. Revenus

#### Revenus apurés

(en mios de CHF)	B2022	B2023	Variation	Diff. %
<b>Revenus de fonctionnement publiés</b>	<b>1'799.1</b>	<b>1'999.2</b>	<b>+200.1</b>	<b>+11.1%</b>
- Augmentation des imputations internes		-4.3		
- Augmentation des ventes d'énergie (SIL groupe 435)		-104.4		
- Comptabilisation des taxes de séjour communale (contrepartie gr. 352)		-4.0		
<b>Total des revenus apurés</b>	<b>1'799.1</b>	<b>1'886.5</b>	<b>+87.3</b>	<b>+4.9%</b>

Les revenus sont en croissance à +4.9 % (CHF +87.3 mios) par rapport au budget 2022 avec notamment l'annulation des effets liés à la pandémie (CHF +13.3 mios) et l'amélioration des impôts sur le bénéfice des personnes morales (CHF +13 mios). Les importants investissements réalisés dans le cadre du projet Métamorphose commencent à porter leurs fruits, notamment grâce à l'évolution positive des revenus liés aux DDP suite à l'arrivée des premiers habitants aux Plaines-du-Loup (CHF +2.9 mios). La mise en œuvre du PSAF III, avec un objectif financier de CHF 20 mios d'améliorations pérennes d'ici 2026, voit également les premières mesures portées au budget 2023 générer une amélioration financière de CHF 3.9 mios.

### 3.4. Personnel

Par rapport au budget 2022, les effectifs sont en évolution de +188 Equivalents plein temps (EPT), dont 98 EPT à mettre en lien avec le parascolaire et l'accueil de jour et 86 EPT intégralement financés dont notamment 64.5 EPT liés à la pérennisation de contrats d'auxiliaires.

#### Comparaison des charges de personnel

	Budget 2022	Budget 2023	Variation	Diff. %
Charges (en mios de CHF)	618.5	650.1	+31.6	+5.1%

## 4. Autofinancement

(en mios de CHF)	B2022	B2023	Variation	Diff. %
Investissements nets	256.9	229.6	-27.4	-10.7%
Autofinancement du compte de fonct.	42.1	48.9	+6.8	+16.2%
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	<b>214.9</b>	<b>180.6</b>	<b>-34.2</b>	<b>-15.9%</b>

Il est constaté que l'autofinancement du compte de fonctionnement est faible, compte tenu de la situation économique et des défis énergétiques actuels ; il est cependant en augmentation de 16.2% par rapport au budget 2022. L'insuffisance d'autofinancement est en baisse de CHF 34.2 mios, mais reste cependant élevée à 180.6 mios. Ceci est lié à la politique de la Municipalité qui prévoit des investissements importants pour le déploiement de son Plan climat et la transition énergétique (CàD), l'assainissement et la rénovation des bâtiments scolaires, les axes forts de transports publics ainsi que le projet métamorphose et des investissements dans le domaine de l'eau.

## 5. Mesures PSAF III

Conformément aux engagements pris dans le cadre du budget 2022, la Municipalité a lancé une troisième démarche progressive de PSAF de CHF 20 mios pérenne. Au B2023, les impacts des mesures retenues par la Municipalité développent des améliorations financières à hauteur de CHF 3.9 mios, soit CHF 1.2 mio d'optimisation, CHF 0.7 mio de financements complémentaires et CHF 2 mios d'adaptation de revenus.

## 6. Budget d'investissement 2023

Les dépenses brutes présumées d'investissements du patrimoine administratif pour l'exercice 2023, sans les autorisations d'achats, s'élèvent à CHF 311.2 millions. Une grande partie de ces dépenses pour 2023 est liée à la rénovation des réseaux, aux établissements scolaires, aux Axes forts et au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) ainsi qu'aux investissements liés au déploiement du CAD et des énergies renouvelables.

Les principales dépenses d'investissements prévues pour 2023 sont :

Climat : énergie et changements climatiques : Renouvellement du réseau électrique, rénovations et extensions des réseaux, extension des réseaux chaleur, déploiement de compteurs intelligents, Plan lumière, entretiens annuels SPADOM, Canopée: CHF 78.1 mios.

Métamorphose : Ecoquartiers des Plaines-du-Loup, écoquartier des Prés-de-Vidy, Tuilière : CHF 38.4 mios.

Investissements dans le domaine de l'eau : Réfection de l'usine de Saint-Sulpice, Problématique moule quagga à Lutry, Réservoir et station de pompage de Montalègre, réfections des collecteurs, reprise des réseaux, réfection de la conduite d'amenée du Pays d'Enhaut et du Pont-de-Pierre, rénovation et extensions des réseaux : CHF 63.5 mios.

Informatique et autres investissements : Renouvellement du parc de micro-ordinateurs, Stratégie informatique, le Romandie: CHF 34.8 mios.

Etablissements scolaires (rénovations et constructions) et Sports : Assainissement des bâtiments scolaires, construction d'une école primaire aux Plaines-du-Loup, restructuration annexe du Belvédère, rénovation du collège Saint-Roch, création d'une structure parascolaire au Chalet-à-Gobet, assainissement et entretien des installations sportives, assainissement piscine Mon-Repos, zone de baignade d'Ouchy : CHF 40.3 mios.

Climat : bâtiments (y c. efficacité énergétique) : Programme d'entretien de bâtiments, Toiture végétalisée de la caserne, rénovation du Centre funéraire de Montoie, Théâtre de Vidy : CHF 15.7 mios.

Climat : Mobilité : Axes-fort - Tramway, Rues vivantes II, Pôle-Gare, Mobilité durable, réalisation de mesures de protection bruit, PALM - Mobilité douce, PALM, avenue Chablais, BHNS PP6 - PP8 - PP11, Interface M3, avenue d'Echallens, sécurisation des itinéraires piétons et cyclistes : CHF 40.4 mios.

## 7. Endettement

Le maintien du plafond d'endettement à 2.4 milliards pour la prochaine législature permettra de disposer d'une marge de manœuvre suffisante (CHF 0.5 milliard) pour couvrir les investissements prévus durant la législature.

Par définition, ce montant ne comprend pas les engagements pris au travers des cautionnements ou de la Caisse de pensions du personnel de la commune de Lausanne (CPCL). Ces derniers n'en demeurent pas moins considérables, et devraient être gardés à l'esprit dans la discussion sur la situation financière de la Commune.

## 8. Analyse des Directions

La Commission des finances a pris connaissance des rapports des sous-commissions lors de ses séances plénières du 1<sup>er</sup> et du 3 novembre et les a approuvés. Sauf exception, les rapports des sous-commissions sont structurés de la façon suivante :

- Introduction
- Charges
- Revenus
- Budget et commentaires par service
- Personnel
- Analyse
- Subventions
- Observations de la Commission des finances
- Conclusions

### 8.1. Culture et développement urbain (CD)

#### 1. Introduction

La sous-commission de la commission des Finances composée de Mme Pauline Blanc et M. Eric Bettens (rapporteur), a effectué ses entretiens les 13, 14 et 27 octobre 2022.

Les membres de la sous-commission remercient chaleureusement M. Joël Tammaro Chef comptable qui les a assistés de manière très professionnelle ainsi que Mme Morella Frutiger, Secrétaire générale, qui a notamment organisé les séances avec les chef.fe.s de service.

Les membres de la sous-commission remercient également Mme Sonia Charruau, Adjointe à la Cheffe du Service des Bibliothèques et des Archives de la Ville, M. Yves Tritten, Chef du Service du contrôle des Finances de la Ville, M. Michael Kinzer, Chef du Service de la Culture, M. Julien Guérin, Chef du Service de l'Urbanisme, M. Simon Affolter, Secrétaire Municipal, et M. Jean Yves Curty, Président de la commission de police, M. Emmanuel Bourquin, Chef du Service des Finances et finalement M. le Syndic Grégoire Junod.

Le travail effectué par la sous-commission a consisté en une interview d'une heure environ avec les différent.e.s chef.fe.s de service durant laquelle une discussion a été effectuée sur la base d'une présentation succincte du service, sur la comparaison des montants budgétés 2023 avec ceux de 2022 ainsi que les éléments ressortant des comptes 2021, mettant en rapport diverses données de manière à pouvoir établir une plausibilité logique. Une séance de discussion ouverte avec le Syndic a ensuite conclu les visites des services. Des renseignements complémentaires ont été fournis ultérieurement et une rencontre avec le chef de service des Finances, M. Emmanuel Bourquin, a été conduite par rapport à la péréquation.

L'axe de travail de nos visites et notre analyse s'est basée sur les documents du budget 2023 (extrait, détails et renseignements complémentaires), le détail des subventions, l'évolution des effectifs, le plan des investissements, ainsi que sur les rapports des années précédentes et sur le rapport de gestion.

## 2. Budget de la Direction

### 2.1 Les charges par service

Les charges de la Direction augmentent de 5.18% (+22 mios) par rapport au budget 2022.

Les principaux écarts de budget sont dans la participation aux charges cantonales (4 mios au SMUN102.351 et 15 mios au SMUN104.351) détaillé section 2.3.3; dans l'amortissement de plateforme 10 (4 mios au CULT12.330) et l'augmentation des subventions (1 mios au CULT12.365); contrebalancé avec une baisse des imputations internes de loyer (-0.43 mios CULT12.390).

A noter les diminutions de charges notables sur les postes amortissements Beaulieu et Métamorphose (-1.6 mios au SGCD11.331)

Le service Secrétariat municipal et la participation aux charges cantonales, qui représentent à eux deux 75% du budget de la Direction (respectivement 30% et 45%), voient leurs charges augmenter de respectivement 2.9% (+4 mios) et 8% (+15.1 mios). Les charges du service de la culture (15% du budget) augmentent de 7.15% (+4.6 mios). A noter une baisse des charges pour le Secrétariat général (-7.4% - 1.5 mios) et le Contrôle des finances (-9.15% -0.13 mios).

	CHARGES	Comptes 2021	Ecart B2023 C2021	Budget 2022	Écarts budget en %	Budget 2023	Part des charges %
100	Conseil communal	1'670'332	-2.03	1'483'000	10.34	1'636'400	0.36
101	Municipalité	4'304'515	5.89	4'558'800	-0.02	4'558'100	1.00
102	Secrétariat municipal	138'675'889	0.92	135'968'400	2.93	139'955'100	30.65
104	Participation à charges cantonales	180'288'507	12.99	188'600'000	8.01	203'700'000	44.61
11	Secrétariat général	18'163'852	5.48	20'686'100	-7.38	19'158'800	4.20
12	Culture	64'205'331	6.84	64'021'400	7.15	68'598'100	15.02
13	Bibliothèques et archives de la ville	9'688'302	4.41	9'977'200	1.39	10'115'700	2.22
14	Service d'urbanisme	5'834'609	29.98	7'369'100	2.91	7'583'700	1.66
15	Contrôle des finances de la VDL	1'264'697	7.15	1'491'500	-9.15	1'355'100	0.30
	<b>DIRECTION</b>	<b>424'096'033</b>	<b>7.68</b>	<b>434'155'500</b>	<b>5.18</b>	<b>456'661'000</b>	<b>100.00</b>

### 2.2 Les revenus par service

Les revenus de la direction sont en augmentation de 8.7% (+17.5 mios) par rapport au budget 2022.

Le principal service contributeur de ces revenus est le Secrétariat municipal avec la participation et remboursements du canton (SMUN102.451).

	REVENUS	Comptes 2021	Ecart B2023 C2021 en %	Budget 2022	Écarts budget en %	Budget 2023	Part des revenus %
100	Conseil communal	250	20.11	300	0.00	300	0.00
101	Municipalité	800'730	-69.50	244'200	0.00	244'200	0.11
102	Secrétariat municipal	192'345'981	10.90	195'691'100	9.00	213'312'300	97.72
104	Participation à charges cantonales	-	-	-	-	-	-
11	Secrétariat général	2'184'582	-54.44	1'120'400	-11.16	995'400	0.46

12	Culture	1'854'396	-70.69	590'100	-7.90	543'500	0.25
13	Bibliothèques et archives de la ville	274'093	26.45	346'600	0.00	346'600	0.16
14	Service d'urbanisme	1'292'617	41.23	1'825'600	0.00	1'825'600	0.84
15	Contrôle des finances de la VDL	1'007'767	0.41	1'003'900	0.80	1'011'900	0.46
	<b>DIRECTION</b>	<b>199'760'416</b>	<b>9.27</b>	<b>200'822'200</b>	<b>8.69</b>	<b>218'279'800</b>	<b>100.00</b>

### 2.3 Les charges et les revenus par nature

	CHARGES	Comptes 2021	Écart B2023 C2021 en %	Budget 2022	Écarts budget en %	Budget 2023	Part des charges %
30	Personnel	36'174'948	10.76	39'053'200	2.60	40'066'900	8.77
31	Biens, services, marchandises	8'869'325	1.71	8'972'400	0.54	9'020'600	1.98
33	Amortissements	5'182'080	59.34	5'937'400	39.07	8'257'000	1.81
35	Dédommagements à des collectivités publiques	304'009'481	7.46	307'602'000	6.21	326'702'000	71.54
36	Subventions accordées	61'278'727	5.06	63'949'100	0.67	64'378'200	14.10
38	Attributions aux réserves	284'958	-64.91	100'000	-	100'000	0.02
39	Imputations internes	8'296'515	-1.93	8'541'400	-4.74	8'136'300	1.78
	<b>DIRECTION</b>	<b>424'096'033</b>	<b>7.68</b>	<b>434'155'500</b>	<b>5.18</b>	<b>456'661'000</b>	<b>100.00</b>

	REVENUS	Comptes 2021	Écart B2023 C2021 en %	Budget 2022	Écarts budget en %	Budget 2023	Part des revenus %
41	Patentes, concessions	952'599	36.47	1'300'000	0.00	1'300'000	0.60
42	Revenus des biens	1'070'303	-54.90	482'700	0.00	482'700	0.22
43	Taxes, ventes, prestations facturées	5'160'771	-23.61	3'970'300	-0.71	3'942'300	1.81
45	Dédommagement de collectivités publiques	190'349'589	11.04	193'892'800	9.02	211'372'400	96.84
48	Prélèvements sur les réserves	1'035'966	-100.00	-	-	-	-
49	Imputations internes	1'191'188	-0.74	1'176'400	0.51	1'182'400	0.54
	<b>DIRECTION</b>	<b>199'760'416</b>	<b>9.27</b>	<b>200'822'200</b>	<b>8.69</b>	<b>218'279'800</b>	<b>100.00</b>



### 2.3.1 Personnel

Les charges de personnel de la Direction sont en augmentation de 2.6%. En termes de personnel, la Direction passe de 255.975 ETP à 258.675, soit une augmentation de 2.7 ETP (contre une augmentation de 9.35 ETP au budget 2022).

SMun – Autorités	+0.5 à 5.05 ETP 7 municipaux	Secrétariat des commissions
SMun – Secrétariat municipal	-1 à 65.9 ETP	Transfert 1 EPT au SGCD pour l'UDPV
SGCD	+3.1 à 30.7 ETP	UPDV et BDM
CULT	+1.1 à 45 ETP	Pérennisation d'auxiliaires
BAVL	52.925 ETP	-
URB	44.6 ETP	-
CFL	-1 à 7.5 ETP	Poste fermé et transfert à l'UAPI

### 2.3.2 Amortissement

Après une baisse notable en 2022, les amortissements sont en augmentation de 40%, notamment pour Plateforme 10 (CULT12.331), malgré la fin de l'amortissement sur Beaulieu (SGCD11.331).

### 2.3.3 Dédommagements à des collectivités publiques

Les charges sont en augmentation de 6.21 % et les revenus en augmentation de 9.02%.

La budgétisation de ce poste est assez complexe et dépend de nombreux facteurs exogènes à la Ville. La prévision est calculée notamment sur l'évolution attendue de la capacité de financement de la ville mais comme elle est mise en regard avec les capacités de financement des autres communes du canton susceptibles d'évoluer, cela reste une prévision.

SMUN102 et SMUN104	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	Écarts budget 2022 – 2023	%
SMUN102-351 Contribution au fonds de péréquation intercommunal	123'720'974.00	119'000'000	123'000'000	4'000'000	3.4
SMUN104-351 Participations au Canton	116'413'225.00	122'600'000	117'800'000	-4'800'000	-3.9
Participation à la cohésion sociale	108'900'350.00	115'000'000	110'000'000	-5'000'000	
Réforme policière	7'512'875.00	7'600'000	7'800'000	200'000	
SMUN104-351 Participation à des tiers Participation à des entreprises de transports	63'875'281.70	66'000'000	85'900'000	19'900'000	30.2
<b>Total</b>	<b>304'009'480.70</b>	<b>307'600'000</b>	<b>326'700'000</b>	<b>19'100'000</b>	<b>6.2</b>

SMUN102-451	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023	Écarts budget 2022 – 2023	%
Fonds de péréquation intercommunal	204'787'749.54	213'000'000	230'400'000	17'400'000	8.2
CD	190 094 123.54	193 500 000	211 121 200	17 621 200	
FIM	14 693 626.00	19 500 000	19 278 800	-221 200	
<b>Total</b>	<b>204'787'749.54</b>	<b>213'000'000</b>	<b>230'400'000</b>	<b>17'400'000</b>	<b>8.2</b>

Les charges sont à hauteur de 326.7 mios (+6.2% soit +19.1 mios) et les revenus à 211 mios (+9.1% soit +17.6 mios) pour la Direction.

### 2.3.4 Subventions

Une stabilité est à noter dans les subventions de la Direction (+0.67%) à 64.4 mios.

Comptes 365	Budget 2022	Budget 2023	Écarts budget 2022 – 2023
Secrétariat Municipal (102.365)	1'009'300	1'043'100	33'800
Secrétariat Général (11.365)	10'043'000	9'441'600	-601'400
Culture (12.365)	52'120'800	53'153'000	1'032'200
Bibliothèques et archives (13.365)	705'000	705'000	-

## 3. Budget et commentaires par service

Les budgets de chaque service ont été évalués et les points suivants nous semblent pertinents dans ce rapport.

### 3.1 Secrétariat municipal (SMUN10 Autorités)

- Budget en augmentation de charge (+152K) principalement dû aux charges de personnel (+0.5 ETP SMUN100.301) et aux charges liées à Agir (SMUN100.318).  
Note : La municipalité a refusé l'indexation des salaires appliquée à tous les employés de la ville en septembre 2022.
- Création du poste de chargé de recherche – secrétariat des commissions.
- Investissements à voter pour la rénovation de la salle du Conseil Communal.

### 3.2 Secrétariat municipal (SMUN10.1)

- Budget en augmentation de charge (principalement effet de la péréquation).
- Les principales charges du service sont notamment (hors participations au canton SMUN104.351) :
  - o les salaires (SMUN102.301),
  - o les charges liées au protocole et aux événements pour contribuer au dynamisme de la ville (prise en charge de certains types de réceptions et de manifestations au SMUN pour d'autres services de la ville) (SMUN102.317),
  - o les charges liées aux élections fédérales 2023 (SMUN102.300).
- Les revenus sont constitués des amendes (Commission de police 1 mios SMUN102.437), émoluments administratifs (410K SMUN102.431) mais surtout des participations du canton (en lien avec les directives cantonales SMUN102.451).
- Mesure PSAF II : Suppression d'un poste d'huissier (poste non reconduit après un départ).
- Transfert de postes pour créer les unités UDPV.

### 3.3 Secrétariat général (SGCD)

- Charges en baisse à 19.2 mios (-7.4% soit -1.5 mios) principalement dû à la fin d'amortissement Métamorphose et amortissements liés à Beaulieu SA (SGCD11.331) ainsi qu'au transfert de subventions en interne à CD et à SCS (SGCD11.365 et SGCD11.366).
- Revenus également en baisse à 1mio (-11% soit -125K) par le transfert du financement de « Lausanne Capitale Olympique » par le FDD à SCS SGCD11.435).
- Création d'une nouvelle unité UDVP (+ 3 ETP) qui reprendra une partie des tâches de monitoring touristique qui était remplie par Lausanne Tourisme avant la crise du Covid (diminution du SGCD11.365 au profit du SGCD11.301 et SGCD11.318).
- Renforcement du BDM (Bureau de développement et projet Métamorphose) (SGCD11.301).

- Les cartes journalières CFF (revente à la population) sont dans le budget et le résultat devrait être juste équilibré après les années Covid qui ont entraînés des pertes. Le modèle actuel qui fait prendre un risque économique à la ville (taux de revente à 90% avec une perte de 29K sur 2021) sera changé au niveau national en 2024. (SGCD11.435).

### 3.4 Culture (CULT)

- Charges en hausse à 68.6 mios (+7.15% soit +4.6 mios) principalement dû à l'augmentation des charges d'amortissement (CULT12.331) et subventions (CULT12.365) et revenus en baisse à 0.54 mios (-7.9% principalement liés au déménagement du MUDAC (CULT12.451)).
- Trois nouveaux projets :
  - o Théâtre de Vidy – Réouverture après rénovations et augmentation de la subvention pour permettre un renforcement de l'offre au public (CULT12.365),
  - o Maison Gaudard – Nouvelle subvention pour financer la gestion du bâtiment et le développement du projet (CULT12.365),
  - o Jumeaux – Les bâtiments appartiennent à des propriétaires privés, les travaux ne sont pas gérés par la Ville / Charges de location, recettes de sous-location (CULT12.365 et CULT12.439).
- De nouveaux investissements avec la rénovation du Romandie et l'ouverture de comptes d'attente pour le Petit-Théâtre et la Collection de l'Art Brut.
- L'impôt sur le divertissement est comptabilisé sur SE. Le Conseil Communal sera amené à se prononcer sur une suite (objet à voter 2023-2026) à donner au préavis 2010/17 déjà voté.
- Certaines institutions n'ont pas de convention signée quant aux subventions. Il n'existe pas de marche à suivre précise. Le service tend à généraliser la conclusion de convention pour les subventions de plus de CHF 100'000.-.

Les subventions aux six grandes institutions (CULT12.365) :

Budget 2023	Budget de fonctionnement	Subvention de loyer
Béjart Ballet	5'272'500	
Conservatoire de Lausanne	1'159'300	831'500
École de musique Lausanne	1'202'000	639'280
Opéra de Lausanne	7'000'000	1'841'200
Orchestre de chambre de Lausanne	5'850'200	
Théâtre de Vidy	7'450'000	923'700

Note : les subventions de loyer s'ajoutent au budget de fonctionnement

	Solde au 01.01.2021	Solde au 31.12.2021
Fonds des arts plastiques	436'387	435'246

### 3.5 Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL)

- Charges en baisse à 1.35 mios (-10%) principalement dû au transfert d'ETP (vers l'UAPI) (CFL15.301), revenus stables à 1mio dû à la refacturation des audits communaux au Service des Finances et aux services commercialisés (SIL, Eau) (CFL15.490).
- Le mandat et les processus sont clairement définis et adaptés aux effectifs à disposition.

### 3.6 Bibliothèques et archives de la Ville (BAVL)

- Budget stable avec des charges à 10.1 mios (+1.39%) dont la hausse est due à l'indexation et à la requalification de certains postes (BAVL13.301). Revenus à 0.35 mios principalement dus aux amendes (167K BAVL13.439) et remboursement du canton (130K BAVL13.451).
- Les prestations sont en évolution avec des effectifs plus ou moins constants sauf nouveaux postes créés dans le cadre du PL (requalification de postes, nouvelle organisation, apprentis).
- Une démarche est en cours avec le canton pour une meilleure collaboration entre les bibliothèques publiques et scolaires malgré des objectifs différents d'un côté la découverte, l'accès et la promotion de la lecture plaisir, et de l'autre apprendre et suivre le plan d'étude romand). Démarche en lien avec le

remboursement du Canton.

- Objets à voter 2023-2026 pour le système d'archivage électronique pérenne (2022) et centre BD et bibliothèque de Montriond (2025).
- *Points ouverts quant au détail des 167K des amendes (BAVL 13.439).*

### 3.7 Urbanisme (URB)

- Budget stable avec des charges à 7.6 mios (+1.66%) et des revenus à 1.8 mios principalement dus aux patentes (1.3 mios URB14.410).
- Effectifs constants après la création de l'office des permis de construire en 2021 (par le regroupement de certains postes LEA à URB). Par rapport aux délais de délivrance des permis – point relevé par la Cour des comptes dans son rapport n°73 du 28.09.2021 – les commissaires ont noté que la priorité a été mise sur l'amélioration des processus plutôt que sur l'augmentation des effectifs.
- Certains projets et activités ne sont pas dans le service URB (Pole Gare confié à LEA, Métamorphose sous SGCD, Commission immobilière sous SGCD, M3 sous MAP, Guichet cartographique sous CADA, Patrimoine administratif sous LEA).
- Forte demande informatique de logiciels spécifique et pérennité de Goéland incertaine.
- Règlement des permis de construire en cours de révision pour tendre vers une facturation en fonction des prestations.
- Mesure PSAF sur les contributions du service à des financements (URB14.318).

\*\*\*

Au vu des explications apportées ci-dessus, la sous-commission CD vous invite à accepter le budget 2023.

Les commissaires :

Eric Bettens (rapporteur)

Pauline Blanc

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Un amendement au compte 12.365 « Aides et subvention à des institutions privées » est voté par la Commission des finances (voir chapitre 9. ci-dessous). Il s'agit d'une diminution de CHF 200'000.- de la subvention versée à la Fondation Béjart-Ballet, soit de la part correspondant à l'école Rudra-Béjart. La commission des finances estime que cette part de la subvention doit être suspendue tant que l'école demeure fermée.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget amendé de la Direction CD par :

Oui : 7

Non : 3

Abstention : 4

Elle vous recommande d'en faire de même.

## 8.2. Sécurité et économie (SE)

### 1. Introduction

#### Répartition budgétaire :

Le budget de la Direction Sécurité et Économie est divisé entre six services. Le plus gros service est celui de l'eau, avec plus d'un tiers du budget (130Mio) pour environ 20% des effectifs (225.4 EPTS). Ce dernier génère plus de la moitié des revenus de l'entier de la Direction SE.

Le deuxième plus gros service est le Corps de Police, avec un tiers du budget (111Mio) et environ 50% des effectifs (693 EPTS). Il génère des revenus pour la moitié de ses coûts (54 Mios).

Le service de Protection et Sauvetage a un budget de 44Mio et génère des revenus de 25Mio, pour des effectifs s'élevant à 222.4 EPTS, tandis que le Service de l'Economie génère 20Mio de revenus pour un budget de 17Mio, avec 56.4 EPTS.

Le service du Contrôle des Habitants, avec ses 5 Mios et 42 EPTS, est le plus petit avec le Secrétariat général (4Mio et 27 EPTS).

### Comparatif 2022/2023 :

Le budget global de la direction SE pour 2023 marque une continuité par rapport aux années précédentes, qu'il s'agisse de 2019, dernière année de référence précédant la pandémie de covid-19, ou de 2022, année ayant déjà marqué un retour à la normale dans plusieurs activités du service.

Les légères hausses de charges, qui s'observent de façon analogue dans tous les services, sont compensées par une hausse plus substantielle des revenus, faisant passer l'excédent budgétaire de 79.5 Mio en 2022 à 80.8 Mios en 2023. Les principaux revenus attendus pour la Direction devraient retrouver une situation comparable à celle qui prévalait avant la pandémie, notamment s'agissant de la taxe sur le divertissement et du revenu des amendes liées à la circulation routière.

Les mouvements d'écritures aux montants les plus élevés sont pour la plupart liés à des opérations purement comptables, dues au passage à l'outil de gestion ABACUS, entre 2022 et 2023, pour toute la comptabilité de la Ville.

## 2. Budget de la Direction

### 2.1 Les charges par service

		CHARGES	part des charges %	Budget 2023	Budget 2022	éc./bud. %	Comptes 2021	écart budget-cptes.%
16	160	Secrétariat général	1.34	4 211 100	4 057 800	3.78	4 121 621.14	2.17
16	161	Taxis	0.26	807 000	884 100	-8.72	877 972.44	-8.08
17	17	Corps de police	35.42	111 068 900	110 427 900	0.58	100 693 340.33	10.30
18	18	Service de protection et sauvetage	14.18	44 463 500	40 479 500	9.84	39 247 267.10	13.29
19	19	Contrôle des habitants	1.67	5 235 800	5 010 100	4.50	5 303 131.75	-1.27
20	200	Commerces, manifestation, séjour	3.38	10 607 100	6 484 800	63.57	13 457 547.22	-21.18
20	203	Inhumations et incinérations	2.07	6 501 200	6 472 600	0.44	5 399 310.99	20.41
21	210	Eau potable	22.61	70 878 000	70 638 500	0.34	76 688 495.90	-7.58
21	211	Evacuation eaux claires et usées	8.90	27 894 400	26 407 000	5.63	25 814 317.16	8.06
21	212	Traitement des eaux usées	10.17	31 874 600	29 645 400	7.52	27 670 041.27	15.20
		<b>TOTAL</b>	<b>100.00</b>	<b>313 541 600</b>	<b>300 507 700</b>	<b>4.34</b>	<b>299 273 045.30</b>	<b>4.77</b>

## 2.2 Les revenus par service

		REVENUS	part des produits %	Budget 2023	Budget 2022	éc./bud. %	Comptes 2021	écart budget-cptes.%
16	160	Secrétariat général	0.28	641 900	600 900	6.82	699 615.20	-8.25
16	161	Taxis	0.28	660 800	660 800	-	660 800.00	-
17	17	Corps de police	23.15	53 886 000	54 119 800	-0.43	44 453 993.93	21.22
18	18	Service de protection et sauvetage	10.86	25 279 300	21 175 500	19.38	21 162 584.53	19.45
19	19	Contrôle des habitants	0.56	1 312 500	1 270 500	3.31	1 537 197.77	-14.62
20	200	Commerces, manifestation, séjour	6.74	15 698 000	11 303 800	38.87	8 593 527.77	82.67
20	203	Inhumations et incinérations	1.92	4 467 800	4 961 800	-9.96	4 316 570.17	3.50
21	210	Eau potable	30.53	71 058 000	70 818 500	0.34	76 868 495.90	-7.56
21	211	Evacuation eaux claires et usées	11.98	27 894 400	26 407 000	5.63	25 814 317.16	8.06
21	212	Traitement des eaux usées	13.69	31 874 600	29 645 400	7.52	27 670 041.27	15.20
		<b>TOTAL</b>	<b>100.00</b>	<b>232 773 300</b>	<b>220 964 000</b>	<b>5.34</b>	<b>211 777 143.70</b>	<b>9.91</b>
		<b>EXCÉDENT DE CHARGES</b>		<b>80 768 300</b>	<b>79 543 700</b>		<b>87 495 901.60</b>	

## 2.3 Les charges par nature

		CHARGES	part des charges %	Budget 2023	Budget 2022	éc./bud. %	Comptes 2021	écart budget-cptes.%
30		Personnel	55.11	172 799 700	172 684 700	0.07	161 191 327.32	7.20
31		Biens, services, marchandises	20.63	64 681 300	60 129 800	7.57	59 533 293.39	8.65
33		Amortissements	10.10	31 674 600	30 838 900	2.71	23 745 536.52	33.39
35		Dédom. à collect. publiques	1.59	4 978 000	960 500	418.27	960 343.65	418.36
36		Subventions accordées	0.21	672 800	652 800	3.06	2 101 011.20	-67.98
38		Attributions aux réserves	1.04	3 269 800	5 808 400	-43.71	23 694 665.12	-86.20
39		Imputations internes	11.31	35 465 400	29 432 600	20.50	28 046 868.10	26.45
		<b>TOTAL</b>	<b>100.00</b>	<b>313 541 600</b>	<b>300 507 700</b>	<b>4.34</b>	<b>299 273 045.30</b>	<b>4.77</b>

## 2.4 Les revenus par nature

		REVENUS	part des charges %	Budget 2023	Budget 2022	éc./bud. %	Comptes 2021	écart budget-cptes.%
40		Impôts	4.09	9 510 000	5 100 000	86.47	3 361 395.15	182.92
41		Patentes, concessions	0.31	716 000	707 000	1.27	819 974.85	-12.68
42		Revenus des biens	1.81	4 204 100	4 095 800	2.64	4 108 024.34	2.34
43		Taxes, ventes et prest. facturées	59.40	138 257 800	138 832 000	-0.41	140 797 313.97	-1.80
45		Dédommag. de collect. publiques	10.78	25 096 700	24 476 600	2.53	23 199 366.78	8.18
46		Subventions acquises	0.02	40 000	148 000	-72.97	162 866.59	-75.44
48		Prélèvements sur les réserves	7.92	18 432 400	15 435 500	19.42	9 053 344.99	103.60
49		Imputations internes	15.69	36 516 300	32 169 100	13.51	30 274 857.03	20.62
		<b>TOTAL</b>	<b>100.00</b>	<b>232 773 300</b>	<b>220 964 000</b>	<b>5.34</b>	<b>211 777 143.70</b>	<b>9.91</b>

## 3. Le personnel

Les effectifs du personnel n'ont pas subi de grands changements entre les exercices budgétaires 2022 et 2023. Le total d'EPTs pour la Direction passe de 1265.32 à 1'268.62 (+3.3). Un poste de délégué-e responsable de la problématique LGBTIQ+ est créé au sein du secrétariat général. Un CDD de chef de projet Odyssee est supprimé au sein du corps de police, quant 3 postes d'auxiliaires y sont pérennisés. Le Contrôle

des habitant-e-s récupère 2.5 EPTs transférés du Service de protection et sauvetage. Le service de l'économie gagne un EPT, dont la moitié constitue un transfert depuis le Corps de police, alors que l'autre est accordé dans le cadre du processus de pérennisation des auxiliaires.

Les mouvements du personnel par services sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

B2023

Evolution des effectifs B2022-B2023

## LEGENDE



Transfert d'EPT d'une unité budgétaire à une autre, opération globalement neutre



Postes déjà accordés (intégrés au Plan des postes) :  
- autorisation municipale déjà obtenue (indiquer la date de la décision)



Mouvement d'EPT intervenant dans la procédure d'élaboration budgétaire

Les transferts à l'intérieur de mêmes unités budgétaires (UB) ne sont pas pris en considération

UB	Services	Effectif budgétisé pour 2022	Effectif budgétisé pour 2023	Ecart				dont Pérennisation auxiliaires	Détail des mutations
<b>2</b>	<b>SECURITE ET ECONOMIE</b>								
160	Secrétariat général	25.7000	27.3000	1.6000	1.0000				1.0000 Poste 00001929 transféré du SPSSL (chargé communication)
					-0.8000				-0.8000 Transfert d'un poste de chargé de prévention de la criminalité de l'Observatoire de la sécurité
					0.4000	1.0000			1.0000 Création d'un poste de délégué-e responsable de la problématique LGBTQI+
									0.4000 Transfert d'un poste de secrétaire depuis les taxis
161	Taxis	2.0000	1.6000	-0.4000	-0.4000				-0.4000 Transfert d'un poste de secrétaire au SGSE
17	Corps de police	690.2000	693.3000	3.1000		3.0000		3.0000	pérennisation des postes auxiliaires, patrouilleurs scolaires
					0.8000	-1.0000		-1.0000	Suppression du CDD chef de projet ODYSSEE
								0.8000	Transfert d'un poste de chargé de prévention de la criminalité de l'Observatoire de la sécurité
								-0.5000	Transfert de 0.5 ept de CP à ECO
								0.8000	Préposé a au harcèlement de rue
18	Protection et sauvetage	224.9200	222.4200	-2.5000	-1.0000			-0.5000	Poste 00001944 transféré au contrôle des habitants
					-1.0000			0.8000	Poste 00001929 transféré au SGSE (chargé communication)
								0.6000	Poste 00008011 Coordon formation volontaire
								0.4000	Poste 00008012 agent d'exploitation
								-1.5000	Transfert au CH de 1.5 EPT du personnel affecté à la facturation de l'activité des ambulances
19	Contrôle des habitants	39.7000	42.2000	2.5000	1.0000				1.0000 Poste 00001944 du SPSSL transféré au contrôle des habitants
								1.5000	Transfert du SPSSL au CH pour la pérennisation poste auxiliaires en fixe pour l'accueil du bâtiment avec compensation du personnel affecté à la facturation de l'activité des ambulances
200	Comm., manif., séjour	34.4000	35.4000	1.0000		0.5000		0.5000	0.5 EPT accordé par le 1er volet du processus de pérennisation des auxiliaires
203	Office des prest. funéraires lausa	21.0000	21.0000	0.0000				0.5000	Transfert de 0.5 ept de CP à ECO
21	Eau	227.4000	225.4000	-2.0000		-3.0000			-3.0000 Mise en conformité avec plan des postes
								1.0000	Pérennisation d'un poste d'auxiliaire en fixe
	<b>TOTAL DIRECTION SE</b>	<b>1265.3200</b>	<b>1268.6200</b>	<b>3.3000</b>	<b>0.0000</b>	<b>1.5000</b>	<b>1.8000</b>	<b>6.0000</b>	<b>3.3000</b>

#### 4. Budget et commentaires par service (Renseignements complémentaires)

##### 16 Secrétariat général de la sécurité et de l'économie

###### 160 Secrétariat général

La pérennisation de l'engagement des agent-e-s d'accueil, en particulier pour l'Espace de consommation sécurisé, est un point important de ce budget pour le secrétariat général SE.

###### 161 Taxis

###### 17 Corps de police

L'augmentation du nombre d'aspirant-e-s engagé-e-s par le corps de police constitue une réponse au nombre important de postes vacants au sein du service. L'objectif est de passer d'un pool de 23 aspirant-e-s à plus de 30 ces prochaines années.

Le projet ODYSSEE de renouvellement des outils informatiques constitue un fait marquant du budget 2023 et un point important de la réorganisation des services de police pour l'année à venir.



## 18 Service de protection et sauvetage

Les montants de facturations internes au sein des SPSL sont en augmentation, du fait de l'introduction des coûts induits dans l'évaluation des prestations.

### Projet VIDIS 20-25 :

Les autorités communales de l'agglomération lausannoise, en partenariat avec l'ECA, ont souhaité revoir la répartition des interventions liées à la défense incendie. En effet, actuellement les interventions sont assurées dans certaines communes par des sapeurs-pompiers volontaires, dont la disponibilité toujours plus restreinte met en péril la sécurité publique. Dans ce contexte, les différents syndic/municipaux se sont rencontrés pour aborder cette problématique sous l'angle stratégique, afin de veiller au maintien des prestations visant la protection de la population, des animaux et de l'environnement. C'est ainsi que le projet VIDIS 20-25 (« *vision intégrée de la défense incendie et secours de l'agglomération lausannoise 2020-2025* ») a vu le jour. Une analyse de l'état actuel a été effectuée, ainsi qu'une proposition de nouvelle organisation permettant de pallier les carences constatées et de garantir le respect des standards de sécurité en optimisant le dispositif actuel.

Différents scénarii ont été analysés, tant dans l'organisation que sur les mesures mises en place pour agir en intervention.

Trois scénarii ont été envisagés :

#### 1. Statu quo

Cette variante fut de fait abandonnée, partant du principe que la réorganisation actuelle découle précisément du fait que les volontaires sont de moins en moins disponibles en journée.

#### 2. Centralisation complète sur le SDIS Lausanne-Epalinges (SPSL)

Discutée avec les conseillers municipaux et les Commandants des SDIS concernés, cette variante a été l'objet d'un blocage politique. Elle n'a de ce fait pas été creusée plus avant.

#### 3. Variante dite jour/nuit

C'est cette dernière variante qui a finalement été retenue car elle permet de pallier aux carences du système actuel et garantit le respect des standards de sécurité en optimisant le dispositif actuel.

Le projet VIDIS impactera l'organisation du SPSL, puisque les sapeurs-pompiers professionnels de la Ville interviendront sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en qualité de primo-intervenant durant la journée, en semaine. Cet aspect oblige donc à revoir l'effectif disponible en journée, ce qui a un impact sur la planification (temps de repos obligatoire à respecter, congés, absences...). Cette nouvelle planification permettra également de moins faire appel au système de réalarme, générant de nombreuses heures supplémentaires au personnel concerné.

Les sapeurs-pompiers professionnels doivent être prêts en toute circonstance. Pour cela, ils doivent maîtriser les gestes techniques indispensables à la gestion de tout type de missions, connaître précisément les véhicules d'intervention et leurs outils. La formation continue est donc indispensable. Elle est d'ailleurs réglementée et suivie en terme qualitatif. Ce temps obligatoire dédié à la formation est donc également à intégrer dans la planification, tout en revoyant la régularité des formations au vu du changement de planning. Sur le plan opérationnel, les sapeurs-pompiers professionnels assureront en tant que primo-intervenants toutes les interventions de l'agglomération lausannoise, de 6h30 à 18h30 du lundi au vendredi, et cela tout en garantissant les missions cantonales connues à ce jour. Pour le solde des journées et les week-ends, les missions actuelles continueront d'être assurées selon les mêmes standards.

En lieu et place d'un nombre de sapeurs-pompiers présents de manière lissée sur 24 heures et 7 jours par semaine, le nombre est légèrement diminué en nuit et en week-end pour être augmenté en journée de semaine. Toutefois, ce processus a pu être opéré sur un effectif global constant.

Les effectifs minimaux ont été définis en tenant compte tant des bases légales existantes, que d'une analyse de risques complète afin d'assurer le socle sécuritaire de base.

L'entrée en vigueur du dispositif VIDIS est planifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2023

## 19 Service du contrôle des habitants

Le service voit sa charge de travail augmenter du fait de la dématérialisation de certaines prestations et du développement de la cyberadministration. Ces mesures facilitent et améliorent les services à la population, mais demandent plus de travail, notamment en lien avec l'augmentation du nombre de courriels traités par le personnel. Le CH a ainsi traité 78'000 mails en 2021, contre 55'000 en 2020 et 20'000 en 2019.



20 Service de l'économie

200 *Commerce, manifestations, séjour*

203 *Office des prestations funéraires lausannois (OPFL)*

21 SERVICE DE L'EAU

210 Eau potable

L'augmentation des coûts d'installation et d'entretien du réseau, consécutifs de l'augmentation des tarifs des prestations de tiers et des coûts des matières premières, devrait pouvoir être compensée par l'utilisation d'une partie des fonds de réserve pour les cinq années à venir. Au-delà, il n'est pas garanti que les tarifs puissent être maintenus.

211 Evacuation des eaux claires et usées

Du fait de l'augmentation des tarifs de prestations de tiers et des coûts des matières premières, une augmentation des taxes pour l'assainissement des eaux claires et usées semble vraisemblable dans les années à venir.

212 *Traitement des eaux usées*

## 5. Observations

## 6. Conclusion

Dans l'ensemble, le budget de la Direction Sécurité et économie a retrouvé le chemin de la politique budgétaire prévue par le programme municipal de législature, après deux années d'écarts dûs à la pandémie de covid-19. L'année 2023 s'annonce donc comme une période de stabilité et de continuité pour ses services.

Nous remercions chaleureusement Mme Felley pour l'organisation de ces visites et M. Emmanuel Ravaz pour le suivi financier et pour les précieux éclaircissements apportés à nos interrogations. Nos remerciements s'adressent également aux différents cheffes et chefs de services, ainsi qu'à leurs collaborateurs·trices des comptabilités du service pour leur disponibilité et pour les renseignements détaillés et clairs qu'ils·elles ont pu fournir.

\*\*\*

Au vu des explications apportées ci-dessus, la sous-commission SE vous invite à accepter le budget 2023.

Les commissaires :

Pierre Conscience (rapporteur)

Mountazar Jaffar

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction SE par :

Oui : 9

Non : 3

Abstention : 3

Elle vous recommande d'en faire de même.

## 8.3 Sports et cohésion sociale (SCS)

### 1. Introduction

Lors de la visite des services de la Direction SCS, qui a eu lieu le 13 octobre 2022, ainsi que la rencontre avec la directrice le 1<sup>er</sup> novembre, la sous-commission a posé de nombreuses questions; toutes ont obtenu des réponses précises et détaillées. La sous-commission a ainsi pu s'assurer que le budget de la direction a été établi sur la base des comptes 2021, en tenant compte de l'évolution des comptes 2022 et des directives municipales. Ces directives visent un budget dont les augmentations de charges doivent être compensées.

### 2. Budget de la Direction

Comme le montrent les tableaux ci-dessous, en comparaison du budget 2022 sans les crédits supplémentaires:

- les charges sont en augmentation de 0.94 % et se montent, pour 2023 à CHF 156'117'800 (2022: CHF 154'661'200)
- Les revenus prévus présentent une baisse de 2.25 % par rapport au budget 2022 et se montent à CHF 80'244'000 (2022 : CHF 82'093'000). Ceux-ci sont par contre en augmentation (+ 8.68 %) par rapport aux comptes 2021.

L'excédent de charge prévu de la direction des Sports et de la cohésion sociale s'élève à CHF 75'873'800.00.

La hausse des charges est due essentiellement à l'augmentation, par le Service des Sports de la subvention pour couverture de déficit du Centre Sportif de Malley, de près CHF 1'400'000 ainsi que du transfert de la subvention «rabais tl zones foraines » du SGCD au SAS dans le cadre de la mesure « rabais tl» du plan climat (CHF 35'000.-)

La diminution des recettes est principalement attribuable à la baisse du financement cantonal concernant les dossiers RI. Ceux-ci ont diminué de 5 %. Cette diminution qui n'est pas uniquement observable à Lausanne témoigne d'une baisse relative du recours à l'aide sociale ainsi qu'à l'assurance chômage.

- Le nombre de dossiers RI continue à baisser et le SSL doit ajuster les postes de travail en fonction. Le canton garantit la diminution de postes par des départs naturels. L'ajustement des postes à la baisse est possible avec quelques difficultés. Pour certains postes, il y a des départs naturels permettant l'ajustement, mais le SSL procède également à des démarches d'optimisation de l'allocation des ressources. Pour 2022, la baisse estimée se situe à environ 5% et le financement du canton est réduit en conséquence.
- Dans le cadre budgétaire l'effet est le suivant. Les postes restent budgétisés mais ne peuvent être occupés étant donné qu'il n'y a pas de financement pour ce faire.

### 2.1 Les charges par service

		CHARGES	part des charges %	Budget 2023	Budget 2022	éc./bud %	Comptes 2021	éc./budget/ cptes%
22		Secrétariat général SCS	2.93	4'579'800	4'398'900	4.11	4'189'389.74	9.32
23		Service des sports	30.78	48'049'200	46'794'500	2.68	45'932'734.21	4.61
24	240	Social – Direction et support	2.87	4'475'000	3'493'600	28.09	3'016'967.29	48.33
	241	Social – Prestations communales	11.85	18'499'300	17'884'100	3.44	15'160'346.67	22.02
	242	Social – Subventions aux institutions et aides individuelles	7.39	11'541'800	12'424'800	-7.11	12'846'088.46	-10.15
	243	Social – Prestations cantonales subventionnées	16.70	26'076'200	27'739'900	-6.00	25'115'612.33	3.82

25	250	Travail – Administration du service du travail	1.55	<b>2'413'900</b>	2'401'200	0.53	2'392'177.42	0.91
	251	Travail – Inspection du travail Lausanne	0.67	<b>1'039'500</b>	1'014'700	2.44	843'511.86	23.23
	252	Travail - Office régional de placement	6.51	<b>10'155'700</b>	10'679'300	-4.90	10'421'496.68	-2.55
	253	Travail - Unité spécialisée ORP-CSR	2.14	<b>3'343'700</b>	3'584'200	-6.71	3'571'709.62	-6.38
	254	Travail - Emploi Lausanne	6.23	<b>9'721'000</b>	9'155'200	6.18	8'300'245.84	17.12
26		Service des assurances sociales	10.39	<b>16'222'700</b>	15'090'800	7.50	9'770'416.75	66.04
		<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>156'117'800</b>	154'661'200	0.94	141'560'696.87	10.28

## 2.2 Les revenus par service

		REVENUS	part des charges %	Budget 2023	Budget 2022	éc./bud. %	Comptes 2021	écart budget-cptes. %
22		Secrétariat général SCS	1.52	<b>1'223'300</b>	1'141'400	7.18	1'334'267.54	-8.32
23		Service des sports	5.70	<b>4'575'900</b>	4'683'700	-2.30	3'785'635.37	20.88
24	240	Social – Direction et support	3.28	<b>2'631'600</b>	1'645'600	59.92	1'861'457.92	41.37
	241	Social – Prestations communales	16.02	<b>12'852'700</b>	12'583'500	2.14	10'676'654.17	20.38
	242	Social – Subventions aux institutions et aides individuelles	2.70	<b>2'163'800</b>	2'087'100	3.67	2'072'090.74	4.43
	243	Social – Prestations cantonales subventionnées	28.02	<b>22'482'500</b>	25'214'700	-10.84	25'668'215.31	-12.41
25	250	Travail – Administration du service du travail	0.64	<b>515'600</b>	516'900	-0.25	511'705.96	0.76
	251	Travail – Inspection du travail Lausanne	0.33	<b>262'000</b>	224'000	16.96	285'393.84	-8.20
	252	Travail - Office régional de placement	12.57	<b>10'083'800</b>	10'604'700	-4.91	10'348'775.20	-2.56
	253	Travail - Unité spécialisée ORP-CSR	4.14	<b>3'322'800</b>	3'563'500	-6.75	3'552'073.52	-6.45
	254	Travail - Emploi Lausanne	10.50	<b>8'426'700</b>	8'041'600	4.79	7'711'438.75	9.28
26		Service des assurances sociales	14.58	<b>11'703'300</b>	11'786'300	-0.70	6'028'803.40	94.12
		<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>80'244'000</b>	82'093'000	-2.25	73'836'511.72	8.68

## 2.3 Les charges par nature

	CHARGES	part des charges %	Budget 2023	Budget 2022	éc./bud %	Comptes 2021	écart budget-cptes. %
30	Autorités et personnel	49.02	<b>76'534'600</b>	76'237'900	0.39	70'408'693.25	8.70
31	Biens, services, marchandises	15.46	<b>24'137'800</b>	23'825'100	1.31	21'226'725.57	13.71
33	Amortissements	6.10	<b>9'528'300</b>	9'671'300	-1.48	10'386'276.12	-8.26
36	Aides et subventions	20.98	<b>32'753'500</b>	31'600'500	3.65	26'228'064.96	24.88

38	Attribution aux fonds et aux financements spéciaux	0.00	0	0	0.00	621'983.39	-100.00
39	Imputations internes	8.43	13'163'600	13'326'400	-1.22	12'688'953.58	3.74
	DIRECTION	100.00	156'117'800	154'661'200	0.94	141'560'696.87	10.28

## 2.4 Les revenus par nature

	REVENUS	part des charges %	Budget 2023	Budget 2022	éc./bud %	Comptes 2021	écart budget-cptes.%
42	Revenus du patrimoine	2.77	2'223'500	1'840'300	20.82	1'797'589.25	23.69
43	Taxes, émoluments, produits de ventes	21.32	17'107'300	17'541'700	-2.48	11'374'042.48	50.41
45	Participations et remboursements	71.00	56'975'500	58'995'500	-3.42	56'816'913.38	0.28
46	Subventions	3.49	2'799'100	2'742'400	2.07	2'757'746.00	1.50
48	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0.00	84'660.45	-100.00
49	Imputations internes	1.42	1'138'600	973'100	17.01	1'005'560.16	13.23
	DIRECTION	100.00	80'244'000	82'093'000	-2.25	73'836'511.72	8.68

## 3. Le personnel

Pour le budget 2023, les effectifs globaux de la direction augmentent légèrement, de **1.95 EPT**, passant de 617.0625 EPT à 619.0125 EPT.

### ✖ 220. Secrétariat Général (SGSCS) : **19.9 EPT**

- + 0,5 EPT pour augmenter le taux d'activité du conseiller en communication (transfert de SAS.)
- + 0,5 EPT pour pallier à l'augmentation des demandes de naturalisation, compensé par les émoluments.

### ✖ 230. Service des Sports (Sports) : **89,7125 EPT**

- + 1,35 EPT dans la démarche de pérennisation d'auxiliaires
- + 1,5 EPT pour la nouvelle Unité Sport associatif

### ✖ 240. Service Social (SSL) : **270.35 EPT**

- Le nouvel outil informatique ABACUS, a donné au service l'opportunité de mettre à jour le plan comptable, beaucoup d'EPT sont ainsi transférés dans de nouvelles rubriques comptables dans le budget 2023. Cette réorganisation comptable, peut aussi créer d'autres écarts dans le budget 2023.
- - 0,3 EPT par un transfert aux SAS des courses de loisir pour PMR. Toutes les subventions aux transports et à la mobilité (plan climat) sont ainsi regroupées au sein du SAS.
- - 1,4 EPT à l'unité juridique dû à la reprise de la tâche par le canton.

### ✖ 250. Service du Travail (ST) : **165,85 EPT**

- - 6,3 EPT à l'ORP dus aux variations en fonction du turnover et de la baisse du recours à l'assurance chômage
- + 0,4 EPT pour renforcer l'inspection du travail qui a augmenté le nombre de contrôles.

- + 1 EPT dans la démarche de pérennisation d'auxiliaires
- + 2,2 EPT pour réaliser les nouvelles mesures d'insertion.
- On remarque aussi quelques valorisations de parties vacantes de postes disponibles au plan des postes.
- × 260. Service des Assurances Sociales (SAS) : **73.2 EPT**
  - + 1,5 EPT dans le cadre des PC familles, entièrement financé par le canton.
  - + 0,3 EPT transféré du SSL
  - - 0,5 EPT transféré au SGSCS

#### 4. Budget et commentaires par services

*Comme pour tous les services, le budget 2023 est un peu bousculé par le nouvel outil de gestion ABACUS.*

- × 220. Secrétariat Général (SGSCS)
  - Les demandes de naturalisation ont fortement augmenté, d'où la nécessité de personnel supplémentaire compensé par les émoluments.
- × 230. Service des Sports (Sports)
  - Le subventionnement pour la couverture de déficit du CSM est encore en hausse pour 2023. Ce déficit diminuera dès 2024 suite aux amortissements.
  - La baisse des recettes due à la fermeture de Mont Repos est quasiment compensée par la réouverture de Montchoisi.
  - La nouvelle Unité Sport Associatif est renforcée, permettant de mettre en œuvre l'engagement de la Municipalité en faveur de l'égalité entre les genres, grâce au plan d'action "Femmes et Sports".
- × 240. Service Social (SSL)
  - Le SSL a saisi l'opportunité du nouvel outil de gestion pour réorganiser complètement son plan comptable, d'où les nombreux "transferts internes d'EPT" dans de nouvelles rubriques comptables.
  - 76 % du SSL, effectif et coûts, concerne le centre social régional, qui est l'autorité d'application du RI et de l'appui social, financé intégralement par le canton. Le financement est basé sur les dossiers RI financés, vu que ceux-ci sont à la baisse, env 5%, le financement du canton est réduit.
  - Une subvention supplémentaire du canton pour l'Espace de consommation sécurisé (ECS) allège la subvention communale. Elle permet de créer une nouvelle rubrique « projet addiction » de CHF 410'000.- pour l'expérience pilote cannabis ainsi que des mesures dans le cadre de la politique de réduction des risques et de l'hébergement d'urgence, et de consacrer CHF 40'000.- à une recherche sur le projet pilote cann-L..
  - Le nombre de dossiers RI diminue mais pas la précarité, c'est pour cela que différentes augmentations de subventions ont été effectuées pour soutenir l'aide alimentaire dont les besoins sont en augmentation (CA-RL, samedi du partage, la Soupe populaire.)
  - Le budget du Sleep-In est également adapté pour répondre à leurs besoins.
  - La prise en charge des "cours de loisirs pour les personnes à mobilité réduite" a été transférée au budget de SAS
- × 250. Service du Travail (ST)
  - Le budget 2023 du Service du Travail ne présente pas de changement particulier.

- Un surcroît de contrôles par l'inspection du travail nécessite d'augmenter le taux d'emploi d'un inspecteur.
  - Une annonce tardive de la Direction Générale de l'Économie et du Marché du travail, (DGEM) quand à la baisse du financement cantonal pour les mesures d'insertions n'a pas pu être prise en compte dans le budget 2023, ce qui laisse présager une différence non négligeable entre le budget et les comptes.
- ✗ 260. Service des Assurances Sociales (SAS)
- Toutes les subventions aux transports et à la mobilité (plan climat et courses de loisirs pour personnes à mobilité réduite) sont dorénavant regroupées au sein du SAS, ce qui augmente passablement les charges du budget 2023 de ce service.

## 5. Observations

- Le budget de la direction SCS conserve une certaine stabilité même face une évolution toujours incertaine du chômage et du social. Il est bon de rappeler que plus de 3/4 des coûts et du personnel du SSL dépend et est financé intégralement par le canton et ce en fonction de la conjoncture et qu'il faut jongler avec les prévisions.
- Des transferts de charges du SSL vers SAS, se sont mises en place afin de regrouper les subventions liées aux transports.
- Les activités dans Halles sportives de Beaulieu battent leur plein tandis que la nouvelle Unité Sport Associatif laisse présager une ville de Lausanne encore plus sportive et en pleine santé.
- Malgré la baisse du recours au RI à l'assurance chômage, 42% de la population lausannoise touche le subside pour l'assurance maladie

## 6. Conclusion

Nous tenons à remercier ici Madame Émilie Moeschler, Directrice des Sports et de la cohésion sociale, Mesdames Christelle Joly et Judith Bovay, cheffes de service, Messieurs Patrice Iseli, Olivier Rémy et Michel Cambrosio Redmer, chefs de service, ainsi que Mme Marie-Noëlle Domon-Aubort, adjointe à la secrétaire générale (SGSCS), M. Olivier Savary, adjoint au chef de service (ST), M. Jérôme Savary, adjoint à la cheffe de service et M. Fotis Amarantidis, collaborateur finances (SSL), M. Laurent Lanz, adjoint au chef de service (SAS) ainsi que M. Yves Robert, adjoint au chef de service des Sports, pour la qualité des renseignements fournis à la sous-commission.

\*\*\*

Au vu des explications apportées ci-dessus, les soussignés, membres de la sous-commission chargés de l'examen du budget 2023 de la direction des sports et de la cohésion sociale, vous recommandent dès lors son adoption.

Les commissaires :

Anne Berguerand (rapportrice)

Johann Dupuis

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Un amendement au compte 242.365 « aides et subventions à des institutions privées » est voté par la commission. Il s'agit d'une augmentation de la subvention versée à la Communauté d'intérêt pour la formation de base des adultes (CIFEA) de CHF 100'000.- (voir chapitre 9 ci-dessous).

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget amendé de la Direction SCS par :

Oui : 9

Non : 2

Abstention : 4

Elle vous recommande d'en faire de même.

## 8.4 Logement, environnement et architecture (LEA)

### 1. Introduction

Le budget 2023 de la direction LEA a été examiné les 18 et 19 octobre 2022 en présence de Mme Nathalie Bovey, Cheffe comptable de la Direction LEA, ainsi que des Chef·fe·s de service et/ou de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Les personnes rencontrées sont les suivantes :

- Secrétariat général : M. Jeremias Blaser, Secrétaire général
- Architecture et logement : M. Harold Wagner, Architecte adjoint de la cheffe de service, et M. David Cagliesi, Responsable support et développement
- Cadastre : M. Sébastien Monnier, Chef de service
- Gérances : M. Ahmet Salyador, Adjoint au chef de service, et Mme Muriel Burri, Responsable Finances et informatique
- Parcs et domaines : M. Etienne Balestra, Chef de service, et M. Stéphane Peruzzo, Adjoint au chef de service
- Organisation et informatique : Mme Julia Aymonier, Cheffe de service, et M. Jean-Paul Pinon, Responsable financier

Madame la Conseillère municipale Natacha Litzistorf, Directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture a été rencontrée en date du 26 octobre 2022, accompagnée de Mme Nathalie Bovey et de M. Jeremias Blaser.

Le projet de budget 2023 de la direction du logement de l'environnement et de l'architecture s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Nous avons constaté une augmentation des charges de 1.01 %, compensée par une augmentation réjouissante des revenus de 3.12%.

Cette progression des revenus est principalement due à l'encaissement de loyers supplémentaires liés à l'acquisition par la Ville d'immeubles préemptés, ainsi qu'au démarrage des redevances de droits de superficie pour les Plaines-du-Loup.

L'augmentation des charges est également partiellement liée au développement des Plaines-du-Loup, avec le démarrage des aides à la pierres prévue dans le courant de l'année 2023. Une augmentation du budget du SOI est par ailleurs budgétée en raison de l'internationalisation de certains frais de développement et de maintenance des logiciels, auxquels s'ajoute une augmentation globale des tarifs des licences.

A noter que le budget 2023 est le premier réalisé sur la base du nouveau logiciel de comptabilité Abacus.

## 2. Budget 2023 de la direction

### 2.1 Charges par service

ABACUS	GEFI	CHARGES	part des charges %	Budget 2023	Budget 2022	écart % B2023/B2022	Comptes 2021	écart % B2023/C2021
27	4010	Secrétariat général LEA	3.33	5'597'700	5'225'200	7.13	4'872'678.08	14.88
28	4100	Cadastre	2.91	4'893'200	4'921'800	-0.58	4'620'360.98	5.91
30	4400	Architecture et logement	8.17	13'744'600	13'004'000	5.70	5'064'468.73	171.39
31	4510	Parcs et domaines	28.22	47'477'700	47'498'400	-0.04	46'401'401.46	2.32
29	4900	Gérances	40.13	67'516'900	67'676'500	-0.24	74'124'631.73	-8.91
32	4910	Organisation et informatique	17.24	28'998'800	28'228'100	2.73	28'788'220.93	0.73
		<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>168'228'900</b>	<b>166'554'000</b>	1.01	<b>163'871'761.91</b>	2.66

## 2.2 Revenus par services

ABACUS	GEFI	REVENUS	part des charges %	Budget 2023	Budget 2022	écart % B2023/B2022	Comptes 2021	écart % B2023/C2021
401	4010	Secrétariat général LEA	1.62	2'233'500	2'184'100	2.26	605'510.57	268.86
410	4100	Cadastre	5.66	7'804'800	7'700'200	1.36	7'635'304.90	2.22
440	4400	Architecture et logement	1.80	2'478'600	2'158'800	14.81	156'859.39	1'480.14
451	4510	Parcs et domaines	7.41	10'212'200	10'098'200	1.13	10'335'645.54	-1.19
490	4900	Gérances	76.68	105'737'700	102'338'200	3.32	98'087'577.24	7.80
491	4910	Organisation et informatique	6.83	9'422'300	9'244'100	1.93	8'904'831.03	5.81
		<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>137'889'100</b>	<b>133'723'600</b>	3.12	<b>125'725'728.67</b>	<b>9.67</b>

## 2.3 Charges par nature

	CHARGES	part des charges %	Budget 2023	Budget 2022	écart % B2023/B2022	Comptes 2021	écart % B2023/C2021
30	Personnel	43.15	72'589'100	72'688'800	-0.14	71'571'972.85	1.42
31	Biens, services, marchandises	26.70	44'923'700	44'431'700	1.11	43'155'745.90	4.10
33	Amortissements	15.69	26'393'600	25'251'200	4.52	23'512'487.71	12.25
35	Dédom. à collect. publiques	0.01	23'000	23'000	0.00	28'863.15	-20.31
36	Subventions accordées	2.16	3'637'000	3'114'800	16.77	3'855'982.17	-5.68
38	Attributions aux réserves	0.08	134'400	134'400	0.00	688'341.85	-80.47
39	Imputations internes	12.20	20'528'100	20'910'100	-1.83	21'058'368.28	-2.52
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>168'228'900</b>	<b>166'554'000</b>	1.01	<b>163'871'761.91</b>	<b>2.66</b>

## 2.4 Revenus par nature

	REVENUS	part des revenus %	Budget 2023	Budget 2022	écart % B2023/B2022	Comptes 2021	écart % B2023/C2021
42	Revenus des biens	44.47	61'325'900	58'106'200	5.54	54'436'313.54	12.66
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	19.07	26'297'200	24'807'800	6.00	23'079'139.45	13.94
45	Dédom. de collect. publiques	0.10	134'000	134'000	0.00	148'799.63	-9.95
46	Subventions diverses	0.25	343'300	263'300	30.38	384'638.91	-10.75
48	Prélèvements sur les réserves	4.43	6'102'800	6'102'800	0.00	3'397'459.94	79.63
49	Imputations internes	31.68	43'685'900	44'309'500	-1.41	44'279'377.20	-1.34
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>137'889'100</b>	<b>133'723'600</b>	3.12	<b>125'725'728.67</b>	<b>9.67</b>

## 3. Personnel

De manière générale, nous constatons une baisse des ETP de 564.3 en 2022 à 561.0 pour le budget 2023.

Dans le cadre du projet « Synergie », les activités de logistique et de support ont été transférées du Service des Parcs et Domaines (SPADOM) au Service Achat & Logistique Ville de Lausanne (SALV). 13.8 ETP sont concernés. En échange, le SPADOM a récupéré les 6.0 ETP des activités de menuiserie en provenance du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP).

## 4. Commentaires par service complétant les renseignements complémentaires

### 401. Secrétariat général (SGLEA)

Transfert de 2 ETP, en provenance du Service d'architecture et du logement, dans le cadre de la création de l'unité Prévention des accidents.

La diminution du compte 318500 s'explique par la suppression au SGLEA des prestations de tiers liées à la restauration collective durable, car elles figurent déjà au budget de la Direction Enfance, jeunesse et quartiers. Comme en 2022, aucun montant relatif à problématique de la Dioxine n'a été prévu dans le cadre du budget 2023. Si les estimations financières sont un peu plus concrètes qu'il y a 12 mois, les décisions aux niveaux fédéral et cantonal ne sont pas encore connues. Il n'est par conséquent pas possible d'estimer les coûts à charge de la commune.



A noter que la quasi-totalité des revenus du Secrétariat général sont issus de prélèvement sur le Fonds de développement durable

#### **410. Cadastre (CADA)**

L'augmentation du compte 390400 est due à l'adaptation de la clé de répartition des loyers suite à la séparation des équipes du Cadastre et du Secrétariat général en 2022.

A la rubrique 438, la facturation aux SIL de la numérisation du réseau de gaz explique l'augmentation des revenus. Cette dernière remplace la numérisation des conduits d'eau réalisée pour le compte du Service de l'eau en 2021.

#### **440. Service d'architecture et du logement (ARLO)**

L'objectif principal du service consiste en un triplement du rythme des rénovations énergétiques tel que prévu dans le cadre du Plan climat lausannois. Une stratégie développée en collaboration avec le Service des gérances sera prochainement soumise au Conseil communal. La rénovation du patrimoine financier devrait démarrer en priorité pour des raisons de rentabilité.

Malgré le gel du chantier de la gare, le service pourra avancer sur des chantiers connexes initialement prévus à plus longue échéance. L'unité Pôle Gare poursuit en effet le développement des projets d'espace public du nord de la gare (place de la Gare et accroches), du sud de la gare (Sous-gare), ainsi que celui du quartier des Fleurettes.

#### **451. Parcs et domaines (SPADOM)**

Si le budget service des parcs et domaines est relativement stable année après année, l'un des enjeux principaux pour l'année 2023 est la poursuite de la mise en œuvre du Plan climat. Cela concerne notamment la politique de plantation de nouveaux arbres financée par le biais d'un crédit-cadre annuel (préavis 2022/26) ainsi qu'au titre du projet Canopée (préavis 2021/15). Si les objectifs ambitieux en termes de nombre de nouveaux arbres plantés est prévu d'être atteint, les équipes du SPADOM travaillent à la conservation d'un maximum d'arbres existants. A noter qu'au sein d'autres directions, des services interagissant avec l'espace public participent également à la mise en œuvre du Plan climat grâce à des budgets dédiés à la plantation de nouveaux arbres.

La nouvelle stratégie de commercialisation des vins de la ville (changement d'étiquettes, nouveau site web, distribution au travers de plusieurs grossistes plutôt que d'un distributeur exclusif, sous-traitance de la livraison, etc.) continue de porter ses fruits malgré les mauvaises récoltes dues aux conditions météorologiques en 2020 et en 2021. Si le chiffre d'affaires pour l'année 2023 devrait encore être inférieur aux attentes, la bonne récolte 2022 laisse présager que les CHF 2.6 millions de chiffre d'affaires nécessaires pour assurer un équilibre financier devraient être atteints en 2024.

#### **490. Service des gérances (GER)**

Les charges du Service des gérances sont maîtrisées et les revenus sont en augmentation pour 2023, notamment en raison de l'encaissement de loyers supplémentaires à la suite de l'acquisition par la Ville d'immeubles préemptés ainsi qu'au démarrage des redevances de droits de superficie pour les Plainnes-du-Loup. En raison de la sortie de la pandémie, les loyers sont par ailleurs désormais à nouveau encaissés en plein.

La situation de crise énergétique et la mise en place du Plan OSTRAL – l'organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise pilotée par la Confédération – devrait fortement impacter le service l'année prochaine. Il sera en effet chargé de la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergies au sein des 230 bâtiments sous gestion (160 pour le patrimoine financier et 70 pour le patrimoine administratif). Dix de ces bâtiments sont classés en priorité haute (gros consommateurs) et seront adressés en priorité. La disponibilité des bureaux d'ingénieurs qui seront mandatés pour accompagner ces démarches étant peu prévisible à ce stade, certains investissements pourraient être décalés dans le temps. Les locataires seront par ailleurs informés du risque de variation des charges et encouragés à réduire leur consommation d'énergie.

A noter qu'un nouveau logiciel de gestion immobilière a été mis en place en 2022 et il devrait être 100% opérationnel d'ici la fin de l'année. Ce dernier devrait faciliter le travail des collaboratrices et collaborateurs.

Lors de notre visite, il nous a finalement été signalé, à la rubrique 331600, une surévaluation de CHF 160'000.- due à l'oubli de la suppression d'un amortissement qui devait prendre fin en 2022.

#### **491. Service d'organisation informatique (SOI)**

Afin de fixer ses priorités et d'éviter des attentes qui ne pourraient pas être honorées, le SOI informera en novembre chaque service des projets prévus pour l'année 2023. Les conditions de travail seront ainsi plus sereines pour les équipes du service dont l'effectif et les ressources sont limitées.

Une stratégie informatique ambitieuse devrait prochainement être soumise au Conseil communal dans le cadre d'un préavis. Elle permettra notamment d'adresser les enjeux d'obsolescence de digitalisation de l'administration communale. CHF 5 millions sont déjà annoncés dans le plan des investissements pour 2023. A la rubrique 316310, une augmentation budgétaire permettra de pallier l'augmentation du coût des licences de certains logiciels (dont la suite Microsoft).

Depuis l'arrivée de Mme Aymonier à la tête du service, la formation continue du personnel est encouragée. Cela continuera à être le cas en 2023 avec un budget important dédié aux formations (rubrique 309100).

A noter que, dans le cadre du Plan OSTRAL, le SOI a fait une évaluation de l'infrastructure ainsi qu'un inventaire du matériel en stock afin d'anticiper les risques de pénurie de matériel de remplacement si des pièces devaient être remplacées en raison des potentiels délestages anticipés au premier trimestre 2023. A ce titre, les données les plus essentielles au bon fonctionnement de l'administration communale seront transférées sur un serveur protégé contre le risque de délestage.

Comme pour 2022, les services ont été incités à transférer les coûts de leurs projets informatiques vers le crédit-cadre informatique (voir préavis 2022/29) afin de garantir une source de financement unique et coordonnée. Ce crédit cadre est passé de CHF 900'000.- à CHF 1'440'000 en 2023, à la suite du transfert de budgets en provenance de la Direction Finances et mobilité.

### **5. Observations**

Si le budget 2023 de la Direction LEA est relativement stable par rapport au budget 2022, avec des charges maîtrisées et de revenus en progression, des investissements majeurs et majoritairement financés par des préavis d'investissements sont attendus pour répondre aux enjeux urgents actuels.

Comme c'était le cas l'an dernier déjà, ces enjeux sont de deux types. Tout d'abord ceux liés à la mise en œuvre du Plan climat et en particulier la rénovation énergétique des bâtiments des patrimoines financier et administratif. L'urgence rendue nécessaire par la situation de crise énergétique actuelle s'étant ajoutée à l'urgence climatique, le défi est de taille pour le Service des gérances et le Service d'architecture et du logement.

Le second enjeu en matière d'investissement concerne l'informatique communale. La stratégie informatique permettra notamment de répondre aux besoins de réduction de l'obsolescence, d'amélioration en matière de sécurité et de digitalisation de l'administration communale.

A noter que plusieurs services de la Direction LEA se préparent à l'activation du Plan OSTRAL. La marche de la direction pourrait ainsi être fortement chamboulée en 2023 si la mise en place de mesures d'urgence liées à la pénurie d'énergie était rendue nécessaire.

### **6. Conclusion**

Nous adressons nos plus vifs remerciements à Madame Bovey, Cheffe comptable de la Direction, pour l'organisation des différentes visites, la transmission des tableaux comparatifs et les explications données lors de nos rencontres. Nos remerciements vont également à tou·te·s les chef·fe·s de service et les collaboratrices et collaborateurs que nous avons rencontrés, ainsi que Madame La Municipale pour leur disponibilité ainsi que pour la qualité des renseignements fournis.

Les soussignés, membres de la sous-commission chargée de l'examen du budget 2023 de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture vous recommandent dès lors son approbation.

\*\*\*

A l'issue des discussions de la commission des finances lors de sa séance du 9 novembre 2022, le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Mathias Paquier, rapporteur

Samuel de Vargas

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Un amendement au compte 29.312 « achats d'eau, d'énergie, de combustible » est voté par la commission. Il s'agit d'une réduction de 87'500.- du budget de consommation d'énergie des bâtiments de l'administration communale. Cet amendement vise à encourager les économies d'énergie au sein de l'administration (voir chapitre 9 ci-dessous).

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget amendé de la Direction LEA par :

Oui : 9

Non : 1

Abstention : 4

Elle vous recommande d'en faire de même.

## [8.5 Enfance, jeunesse et quartiers \(EJQ\)](#)

### 1. Introduction

Les commissaires soussigné-e-s ont examiné le budget 2023 de la direction EJQ le 17 octobre et le 25 octobre 2022 avec M. Claude Demierre, chef comptable, ainsi que les chef·fe·s de service et leurs collaborateurs·rices.

Les personnes suivantes étaient présentes :

- Secrétariat général : Mme Elsa Kurz et M. David Payot
- Petite enfance : Mme Isabelle Lachavanne et M. David Payot
- Santé et prévention : Mme Béatrice Delanoy Ortega et M. Claude Simarro
- Ecoles et parascolaire : Mme Barbara de Kerchove et M. Yves Cochard
- Psychologie scolaire : M. Julien Wisard

Nous tenons à remercier toutes les personnes de l'administration pour leur disponibilité et leurs explications détaillées. Nous remercions également Monsieur David Payot, Directeur Enfance, Jeunesse et Quartiers, que nous avons rencontré le 25 octobre 2022, aussi accompagné de M. Claude Demierre. Nous tenons enfin à remercier Monsieur Denis Mermoud, assistant du conseiller municipal David Payot, pour son excellente organisation des visites.

### 2. Charges par service

		CHARGES	part des charges %	Budget 2023	Budget 2022	ec./bud. %	Comptes 2021	ec./2021 %
33		Secrétariat général	13,48	33 618 200	31 951 600	5,22	33 772 267,43	-0,46
34	340	Lieux d'accueil de jour municipaux	23,47	58 512 300	49 961 700	17,11	47 065 585,64	24,32
	341	Institutions subventionnées	13,42	33 468 700	32 623 200	2,59	31 242 320,05	7,13
35		Ecoles et parascolaire	43,05	107 335 900	95 529 000	12,36	94 048 281,88	14,13
36	360	Office de santé	1,83	4 551 300	4 419 700	2,98	4 220 311,60	7,84
	361	Office dentaire	1,48	3 690 900	3 734 200	-1,16	3 402 868,84	8,46
37		Psychologie, psychomot. & logop.	3,26	8 125 500	8 145 200	-0,24	8 228 101,71	-1,25
		DIRECTION	100,00	249 302 800	226 364 600	10,13	221 979 737,15	12,31

### Commentaires

- Les deux principales augmentations de charges concernent deux des priorités de la Direction, et du programme de législature, soit le développement du nombre de places en accueil de jour pré- et parascolaire.
- L'écart très important entre le budget 2023 et les comptes 2021 (17% sur l'accueil de jour (pré-scolaire) et 14% sur le parascolaire) questionne néanmoins sur la capacité à réaliser tous les projets prévus. Concernant l'accueil de jour, la grande majorité des lieux sont déjà identifiés. La difficulté est plus grande concernant le recrutement du personnel. Quant au parascolaire, il reste encore des lieux à identifier mais la planification se fait à moins long terme. L'augmentation du nombre de places en APEMS se découple globalement en deux parties : montée en puissance dans les lieux existants pour la rentrée 2022 et ouverture de nouveaux lieux à la rentrée 2023.

### 3. Revenus par service

		REVENUS	part des revenus %	Budget 2023	Budget 2022	ec./bud. %	Comptes 2021	ec./2021 %
33		Secrétariat général	-1,34	-3 347 600	-3 136 400	6,73	-6 289 787,64	-46,78
34	340	Lieux d'accueil de jour municipaux	-10,08	-25 128 500	-22 149 800	13,45	-21 664 532,74	15,99
	341	Institutions subventionnées	-0,07	-186 800	-186 700	0,05	-187 996,88	-0,64
35		Ecoles et parascolaire	-13,69	-34 135 800	-29 953 100	13,96	-29 007 907,16	17,68
36	360	Office de santé	-1,50	-3 735 100	-3 616 000	3,29	-3 657 390,54	2,12
	361	Office dentaire	-1,09	-2 726 400	-2 681 400	1,68	-2 432 051,35	12,10
37		Psychologie, psychomot. & logop.	-2,67	-6 652 300	-6 660 500	-0,12	-6 625 862,55	0,40
		DIRECTION		-75 912 500	-68 383 900		-69 865 528,86	

			-30,45			11,01		8,66
--	--	--	--------	--	--	-------	--	------

## 4. Charges et revenus par nature

	CHARGES	part des charges %	Budget 2023	Budget 2022	ec./bud. %	Comptes 2021	ec./2021 %
30	Personnel	50,78	126 592 200	110 595 400	14,46	108 565 481,46	16,60
31	Biens, services, marchandises	28,92	72 101 600	68 603 800	5,10	62 873 667,50	14,68
32	Intérêts passifs						
33	Amortissements	7,47	18 612 400	15 763 400	18,07	16 426 248,41	13,31
35	Dédom. à collect. publiques	0,45	1 126 200	1 030 700	9,27	1 042 243,65	8,06
36	Subventions accordées	6,69	16 670 600	16 631 200	0,24	16 634 598,27	0,22
38	Attributions aux réserves					2 122 315,52	
39	Imputations internes	5,70	14 199 800	13 740 100	3,35	14 315 182,34	-0,81
	<b>DIRECTION</b>	<b>100,00</b>	<b>249 302 800</b>	<b>226 364 600</b>	<b>10,13</b>	<b>221 979 737,15</b>	<b>12,31</b>

	REVENUS	part des revenus %	Budget 2023	Budget 2022	ec./bud. %	Comptes 2021	ec./2021 %
40	Impôts						
42	Revenus des biens	2,70	-2 048 800	-2 115 600	-3,16	-2 060 110,17	-0,55
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	44,24	-33 586 900	-31 312 400	7,26	-29 667 352,84	13,21
44	Part à recettes sans affectation						
45	Dédom. de collect. publiques	47,51	-36 067 400	-30 889 200	16,76	-33 859 181,97	6,52
46	Subventions acquises		-50 000			-171 990,00	-70,93
48	Prélèvements sur les réserves	0,00				-247 781,20	-100,00
49	Imputations internes	5,48	-4 159 400	-4 066 700	2,28	-3 859 112,68	7,78
	<b>DIRECTION</b>	<b>99,93</b>	<b>-75 912 500</b>	<b>-68 383 900</b>	<b>11,01</b>	<b>-69 865 528,86</b>	<b>8,66</b>

## 5. Personnel

		Effectif 2022	Effectif 2023	Hausse	% hausse
501	Secrétariat général (SGEJQ)	85,46	92,99	7,53	8.8%
541	Service de Psychologie Scolaire (SPS)	49,60	49,60	0	0
542	Service de Santé et Prévention (SSPR)	45,83	46,82	0,99	2.1%
580	Service des Ecoles et du Parascolaire (SEP)	436,57	492,85	56,28	12.9%
590	Service de la Petite Enfance (SPE)	360,45	433,81	73,36	20.3%
<b>Total</b>		<b>977,90</b>	<b>1116,07</b>	<b>138,17</b>	<b>14.1%</b>

Commentaires sur l'évolution du personnel :

- L'accélération dans la création du nombre de places d'accueil de jour et d'APEMS s'avère être les raisons principales de l'augmentation du personnel au sein de la Direction.
- La pérennisation des auxiliaires au sein du service de la petite enfance (+31,8 EPT) représente presque la moitié de l'augmentation des postes au sein de ce service.
- Service de Santé et Prévention : Augmentation d'un poste d'infirmier-e-s en milieu scolaire lié au suivi des contrôles dentaires obligatoires des élèves 1P. Celle-ci est remboursée par le Canton.

## 6. Subventions

Subventions par service		Budget 2022	Budget 2023	écart	% écart
501	Secrétariat général (SGEJQ)	13 371 100,00	13 488 200	+117 100	0.87%
541	Service de Psychologie Scolaire (SPS)	11 500,00	11 500	0	0%
542	Service de Santé et Prévention (SSPR)	120 500,00	120 500,00	0	0%
580	Service des Ecoles et du Parascolaire (SEP)	1 184 500,00	1 184 500	0	0%
590	Service de la Petite Enfance (SPE)	1 943 600	1 865 900	-77 700	-3.99%
<b>total</b>		<b>16 631 200</b>	<b>16 670 600</b>	<b>+39 400</b>	<b>+0.23%</b>

Les subventions ne suscitent pas de commentaire particulier.

## 7. Commentaires par service

### 33 Secrétariat général (SG)

- Les revenus sont relativement stables et les charges sont en hausse de 5.2% (+ 1'666'600 CHF). Cela est principalement dû à des mouvements d'EPT (reprise de la Cabane des Bossons / création de la maison de quartier des Plaines-du-Loup / transfert du bureau de détermination du revenu du

Service de la petite enfance au secrétariat général, sans incidence budgétaire / nouveau centre aéré urbain).

- Concernant l'indexation des salaires à la FASL, elle n'est pas prévue par son conseil de fondation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et cela n'a ainsi pas d'impact dans le budget 2023.
- Augmentation des charges locatives en lien avec le bâtiment de la Borde 49B (permanence Jeunes Borde). Locaux provisoires en attendant le retour dans le nouveau bâtiment.

### 37 Service de Psychologie Scolaire (SPS)

- Les charges et les revenus du service n'évoluent pas par rapport au budget 2022.
- Pas d'évolution notable du nombre d'EPT (prestations couvertes quasi entièrement par le Canton) malgré la liste d'attente bien réelle.

### 36 Service de santé et prévention (SSPR)

- Légère augmentation des charges du service par rapport au budget 2022 (+ 1.1%, +88'300) due à l'augmentation d'un poste d'infirmier-e.
- Augmentation sensible par rapport aux comptes 2021 (+7,8% à l'office de santé et +8,5% à l'office dentaire). Les charges et revenus seraient sur-évalués ? Non car le service vit un « retour à la normale » après une année 2021 de pandémie où la cadence avait dû ralentir (p.ex. moins de contrôles dentaires).
- Augmentation d'un poste d'infirmier-e-s en milieu scolaire lié au suivi des contrôles dentaires obligatoires des élèves 1P. Remboursé par le Canton.
- La rubrique 361.314 est nouvelle. Comme nous l'avons souligné lors de l'examen des comptes 2021, cela permet de comptabiliser les montants pour l'entretien des bâtiments directement au sein des comptes de l'office dentaire et plus via l'office de santé.

### 35 Service des écoles et du parascolaire (SEP)

- Les charges augmentent sensiblement (+11'806'000 CHF) étant donné la consolidation des places dans les lieux existants et l'ouverture prévue de nouvelles places d'accueil parascolaire (APEMS). Cette augmentation se compose en partie d'une augmentation du personnel administratif et d'exploitation afin de gérer ces nouveaux lieux. Les revenus suivent la même progression (+4'182'700 CHF) pour les mêmes raisons.
- Ces ouvertures ont aussi un impact sur les loyers, en augmentation (+637'600 CHF) et sur les prestations de service, essentiellement les repas (+796'100 CHF). Concernant les loyers, cela s'explique par une bascule depuis les paroisses vers des lieux pleinement dédiés au parascolaire. À noter qu'un crédit-cadre (1'500'000 CHF) pour la première phase (2023-2026) de la mise aux normes (OAJE) des bâtiments du parascolaire suivra.
- L'accueil et l'enclassement des élèves ukrainien-ne-s n'a pas d'effets financiers mesurables car ces élèves sont établis à Lausanne. Les classes ouvertes à partir de mars 2022 sont restées ouvertes en cette rentrée 2022.
- Petite curiosité au montant minime : le 35.307 diminue légèrement, il s'agit des pensions de retraite des enseignant-e-s qui avaient été engagé-e-s, à l'époque, par la Ville de Lausanne.

### 34 Service de la petite enfance

- Les charges du service de la petite enfance augmentent de +11,4% (+9'396'100 CHF). Cette augmentation de budget résulte de l'ouverture prévue de 221 nouvelles places en pré-scolaire sur l'année 2023. 175 places municipales et 46 privés subventionnés sont annoncées. Les revenus du service augmentent aussi (+2'978'800 CHF) pour cette même raison.
- La fondation pour l'accueil de jour (FAJE) met en place une nouvelle aide à la pierre pour soutenir la création de nouvelles places et la transformation des structures existantes et renforce ses aides au démarrage (financement d'équipement) (451005 / 512'500 CHF) Le taux de participation de la FAJE a augmenté de 1% pour se fixer à 33% de la masse salariale éducative (451003 / +1'799'400 CHF).

La pérennisation des auxiliaires consiste en la création d'un pool de remplacement. La volonté est de pouvoir engager des personnes fixes pour assurer les remplacements. Elle assure une dotation en personnel fixe renforcée dans chaque structure et prévoit un pool à disposition pour les remplacements.

\*\*\*

#### 4. Conclusion

En conclusion, les commissaires membres de la sous-commission vous proposent d'accepter sans réserve le budget 2023 de la Direction Enfance, Jeunesse et Quartiers (EJQ).

Ilias Panchard (rapporteur)

Angèle Mendy

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 11 oui, 0 non et une abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction EJQ par :

Oui : 9

Non : 1

Abstention : 4

Elle vous recommande d'en faire de même.

### 8.6 Finances et mobilité (FIM)

#### 1. Introduction

La sous-commission a posé de nombreuses questions, qui ont obtenu des réponses précises et détaillées.

Nous tenons à remercier ici Madame Florence Germond, Directrice des Finances et de la Mobilité ainsi que les personnes suivantes pour la qualité des renseignements fournis :

Service	Personnes	Fonction
<b>Finances</b>	M. Emmanuel Bourquin	Chef de service
<b>Mobilité et aménagement des espaces publics</b>	M. Patrick Etournaud	Chef de service
	M. Nicolas Deig	Responsable financier et qualité
<b>Propreté urbaine</b>	M. Stéphane Beaudinot	Chef de service
	M. Patrick Jacomino	Chef de service adjoint
	Mme Maya Müller	Economiste
<b>Secrétariat général</b>	M. Emmanuel Bourquin	Chef de service a.i.
	Mme Valentina Andreoli	Cheffe de service
<b>Achat et logistique Ville</b>	M. Luc Perraux	Chef de service
	M. Philippe Martin	Adjoint au chef de service
	M. Jacques Vuillomenet	Chef de division
<b>SPEL</b>	Mme Vesna Stanimirovic	Cheffe de service
	Mme Catherine Crevoisier	Adjointe de la cheffe de service



Enfin, nous remercions tout particulièrement Madame Anja Borgeaud, cheffe comptable de la comptabilité de direction FIM.

## 2. Budget de la Direction

En comparaison du budget 2022, les charges sont en forte augmentation puisqu'elles se montent à CHF 221'549'300 contre CHF 204'552'300 en 2022, soit une hausse de 8.4 %. Cette hausse s'explique notamment par l'indexation des salaires, la hausse des taux d'intérêts et celle des coûts de l'énergie.

Le budget 2023 prévoit une augmentation de revenus de 4.09 % par rapport au budget 2022, pour atteindre CHF 706'645'600 contre CHF 678'910'200 en 2022. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des impôts sur le bénéfice des personnes morales.

A noter que les écarts par rapport aux comptes 2021 sont moindres, comme le montre le tableau ci-après :

	Comptes 2021	Budget 2022	Budget 2023
Charges (CHF)	214'933'156	204'552'300	<b>221'549'300</b>
Revenus (CHF)	729'028'833	678'910'200	<b>706'645'600</b>
Budget net (CHF)	514'095'677	474'357'900	<b>485'095'700</b>

### 2.1 Les charges par nature

CHARGES	Budget 2023							Budget 2022	Ecart budget	Ecart en %
	Secrétariat général	Achat et logistique	Finances	Personnel	Mobilité et am. esp. publics	Propreté urbaine	Total			
30 Charges de personnel	2'125'300	13'082'500	6'711'500	10'206'800	17'799'200	36'522'200	86'447'500	85'949'990	497'510	0,58
Correctif de la masse salariale	0	0	0	-4'700'000	0	0	-4'700'000	-15'700'000	11'000'000	-70,06
31 Biens, services et marchandises	99'600	9'521'900	6'031'300	2'683'900	7'212'500	17'419'900	42'969'100	36'309'410	6'659'690	18,34
32 Intérêts passifs	0	0	29'034'900	0	0	0	29'034'900	27'264'600	1'770'300	6,49
33 Amortissements	625'000	2'103'500	12'170'000	0	11'009'700	4'307'700	30'215'900	30'215'300	600	0,00
35 Dédommagement à des coll. Publ.	0	0	2'500'000	0	0	105'000	2'605'000	2'610'300	-5'300	-0,20
36 Subventions accordées	10'350'000	0	0	0	406'600	46'000	10'802'600	10'792'600	10'000	0,09
38 Attribution aux fonds et financements spéciaux		162'000				324'000	486'000	2'156'700	-1'670'700	-77,47
39 Imputations internes	1'268'800	500'600	1'976'900	540'000	18'375'400	1'027'200	23'688'900	24'953'400	-1'264'500	-5,07
<b>DIRECTION</b>	<b>14'468'700</b>	<b>25'370'500</b>	<b>58'424'600</b>	<b>8'730'700</b>	<b>54'803'400</b>	<b>59'752'000</b>	<b>221'549'900</b>	<b>204'552'300</b>	<b>16'997'600</b>	<b>8,40</b>

**L'indexation des salaires** de l'ensemble des salariés de la Ville sur l'indice des prix à la consommation combinée à la **hausse de la masse salariale** engendre une hausse des charges de CHF 20,3 millions (entièrement intégrée au budget FIM (position 409 301 – correctif de la masse salariale) car déterminée post-revue budgétaire). A noter que :

- L'indexation des salaires est un mécanisme résultant du règlement de la Ville en la matière (validé par le Conseil communal).
- La hausse de la masse salariale résulte principalement de l'ajustement des salaires (annuités), de la hausse du nombre d'EPT dédié à la petite enfance et à la conversion de contrats d'auxiliaire en CDI (environ 100 contrats).

**La hausse des taux d'intérêt** n'induit pas d'augmentation de charges au niveau de la Ville (budget de FIM en augmentation de CHF 1,77 millions compensée par une réduction équivalente des d'intérêt aux SiL).

A cela, s'ajoute la **hausse des coûts de l'énergie** qui a un impact à hauteur de CHF 5.2 millions dans le budget de la Ville, répartie comme suit :

- Environ CHF 3.1 millions intégrés au budget FIM via le Service des finances (SFIN) (position 39 312),
- Environ CHF 1.8 millions intégrés au budget FIM via le Service des Achats et Logistique Ville (SALV) (position 43 312) qui achète les carburants et combustibles pour toute la Ville,
- Le reste étant intégré au budget des SiL.

**A noter qu'en fonction des besoins effectifs des autres services de la Ville, des crédits supplémentaires pourront être réalisés en cours d'année. Ils seront compensés par l'enveloppe globale inscrite au SALV**

## 2.2 Les revenus par nature

REVENUS	Budget 2023							Budget 2022	Ecart budget	Ecart en %
	Secrétariat général	Achat et logistique	Finances	Personnel	Mobilité et am. esp. publics	Propreté urbaine	Total			
40 Impôts	0	0	550'700'000	0	0	0	550'700'000	519'000'000	31'700'000	6,11
41 Patentes, concessions	0	0	0	0	5'000	0	5'000	5'000	0	0,00
42 Revenus des biens	250'000	1'029'300	18'441'200	0	22'750'100	131'000	42'601'600	43'456'000	-854'400	-1,97
43 Taxes, ventes et prestations facturées	94'500	9'061'200	5'863'800	2'165'700	2'270'100	32'884'900	52'340'200	55'290'500	-2'950'300	-5,34
44 Part. à des recettes sans affectations	0	0	9'500'000	0	0	0	9'500'000	8'500'000	1'000'000	11,76
45 Dédommagement à des coll. Publ.	0	0	0	0	11'200'000	9'530'000	20'730'000	20'693'900	36'100	0,17
46 Subventions acquises	0	0	0	0	46'000	0	46'000	46'000	0	0,00
48 Prélèvement sur les réserves	0	0	600'000	0	0	1'623'300	2'223'300	3'709'600	-1'486'300	-40,07
49 Imputations internes	0	3'913'900	22'647'200	979'900	446'700	511'800	28'499'500	28'209'200	290'300	1,03
<b>DIRECTION</b>	<b>344'500</b>	<b>14'004'400</b>	<b>607'752'200</b>	<b>3'145'600</b>	<b>36'717'900</b>	<b>44'681'000</b>	<b>706'645'600</b>	<b>678'910'200</b>	<b>27'735'400</b>	<b>4,09</b>

Malgré les baisses fiscales annoncées par le Canton pour l'imposition des personnes physiques dont pâti la Ville à hauteur de CHF 6 millions, les revenus sont en croissance par rapport au budget 2022. Cela résulte notamment de l'annulation des effets liés à la pandémie et de la **hausse progressive des impôts sur le bénéfice des personnes morales**. En effet, après une baisse des revenus des personnes morales depuis 2012 (-35% en comparaison du budget par rapport à 2012), les impôts réaugmentent progressivement depuis l'entrée en vigueur de la RIE III en 2019 puis de la RFFA en 2020.

## 2.3 Charges par service

Commission des Finances

Budget 2023

CHARGES	Budget				Ecart budget 2023/2022		Comptes 2021
	2023	%	2022	%	Montant	%	Montant
38 Secrétariat général (SGFIM)	14'468'700	6,40	14'474'000	6,57	-5'300	-0,04	14'025'218
39 Finance (SFIN)	58'424'600	25,82	52'001'600	23,61	6'423'000	10,99	63'647'686
40 Personnel (SPEL)	13'430'700	5,94	14'690'400	6,67	-1'259'700	-9,38	11'682'957
41 Mobilité et am. esp. Publics (MAP)	54'803'400	24,22	65'385'300	29,69	-10'581'900	-19,31	58'643'377
42 Propreté urbaine (PUR)	59'752'000	26,41	61'036'500	27,71	-1'284'500	-2,15	55'151'408
43 Achat et logistique (SALV)	25'370'500	11,21	12'664'500	5,75	12'706'000	50,08	11'782'511
<b>Direction</b>	<b>226'249'900</b>	<b>100,00</b>	<b>220'252'300</b>	<b>100,00</b>	<b>5'997'600</b>	<b>2,65</b>	<b>214'933'156</b>

Les écarts importants entre les budgets 2022 et 2023 du SALV et de MAP résultent du **projet Synergie**<sup>1</sup> qui impacte considérablement les budgets de ces services les rendant **difficilement comparables** par rapport aux années précédentes (voir détails aux chapitres suivants).

La baisse des charges relative au SPEL au niveau du budget 2023 (-9.38% par rapport au budget 2022) s'explique par la finalisation du projet de gestion des contentieux issus de l'évolution du système de rémunération (le nouveau système était entré en vigueur en 2017) et en conséquence, du non renouvellement des contrats d'auxiliaires impliqués dans le suivi des dossiers.

## 2.4 Revenus par service

Revenus par service

REVENUS	Budget				Ecart budget 2023/2022		Comptes 2021
	2023	%	2022	%	Montant	%	Montant
38 Secrétariat général (SGFIM)	344'500	0,05	344'500	0,05	0	0,00	302'154
39 Finance (SFIN)	607'752'200	86,01	576'827'800	84,96	30'924'400	5,36	637'874'315
40 Personnel (SPEL)	3'145'600	0,45	4'414'600	0,65	-1'269'000	-28,75	4'867'997
41 Mobilité et am. esp. Publics (MAP)	36'717'900	5,20	42'071'200	6,20	-5'353'300	-12,72	38'157'747
42 Propreté urbaine (PUR)	44'681'000	6,32	46'324'100	6,82	-1'643'100	-3,55	40'035'183
43 Achat et logistique (SALV)	14'004'400	1,98	8'928'000	1,32	5'076'400	56,86	7'791'438
<b>DIRECTION</b>	<b>706'645'600</b>	<b>100,00</b>	<b>678'910'200</b>	<b>100,00</b>	<b>27'735'400</b>	<b>4,09</b>	<b>729'028'833</b>

Les écarts importants entre les budgets 2022 et 2023 du SALV et de MAP résultent du **projet Synergie** qui impacte considérablement les budgets de ces services les rendant **difficilement comparables** par rapport aux années précédentes (voir détails aux chapitres suivants).

Le service du Personnel présente une baisse de revenus d'environ CHF 1.2 millions liée au changement de pratique comptable concernant les assurances maladies et accidents des services commercialisés.

## 3. Le personnel

- Les effectifs globaux de la direction passent de 720.475 EPT au budget 2022, à 732.675 EPT pour le budget 2023, soit une augmentation de 12.2 EPT. Cette évolution résulte principalement :
- Du regroupement de garages et de personnes assurant les rôles de magasinier, chauffeur ainsi que des refuges du Service Parcs et domaines (SPADOM) de la direction Logement, environnement et infrastructures (LEA) vers le Service Achat et Logistique Ville (SALV), dans le cadre du projet Synergie : +13.8 EPT.
- Du transfert des activités de menuiserie de FIM vers LEA dans le cadre du projet Synergie : - 6 EPT.
- De la création de 3.5 EPT au service des finances dont 3 EPT dédiées à la gestion du nouveau pool centralisé des factures fournisseurs et de 0.5 EPT supplémentaire dédié à la gestion des contentieux.
- De la création d'un poste (1 EPT) d'automaticien-nne au sein du service Propreté Urbaine.

### 3.1 Auxiliaires

La Ville fait appel à des auxiliaires pour des tâches ponctuelles et dans un temps délimité, mais aussi parfois en renfort pour des postes plus conséquents afin de palier à des absences ou dans le cadre de développements à réaliser dans des délais peu compressibles. En outre, en 2023, le Service des finances fera appel à des auxiliaires (3 EPT) pour renforcer les équipes dans le cadre du déploiement du nouvel ERP financier au sein de la Ville.

<sup>1</sup> Synergie est un projet de réorganisation qui consiste en le regroupement d'activités similaires au sein d'un unique service à des fins d'optimisation.

## 4. Budget et commentaires par service

### 4.1 Secrétariat général (SGFIM)

#### Nous formulons les commentaires suivants :

- La position 38 366 se réfère à la subvention 80, pour un montant budgété en 2023 de CHF 10'350'000, égal au budget 2022.

### 4.2 Achat et logistique (SALV)

#### Nous formulons les commentaires suivants :

- Le projet Synergie impacte considérablement les comptes et budgets de ce service les rendant difficilement comparables par rapport aux années précédentes. En effet, le projet Synergie a engendré le transfert d'une majeure partie des activités de Ateliers et Magasins de la Ville (AMV) du service Mobilité et Aménagement du territoire (MAP) vers le SALV (+57.5 EPT) ainsi que le transfert de garages, magasiniers, chauffeurs et des refuges du Service Parcs et domaines (SPADOM) de la direction LEA vers le SALV (+13.8 EPT).
- En résultante du projet Synergie, le SALV passe de 39.725 EPT budgétisées en 2022 à 111.025 EPT budgétisées en 2023.
- **La centralisation de la gestion des garages (résultant du projet synergie) permet d'adopter une vue d'ensemble de la gestion du parc de véhicules de la Ville** (environ 900 véhicules de 2 ou 4 roues). Cela vise notamment à faciliter le pilotage de la mise en œuvre du plan climat se caractérisant par la volonté de baisser le nombre de véhicules et de faire évoluer l'ensemble de la flotte vers des véhicules électriques ou à hydrogène à l'horizon 2030. A noter que les véhicules de police et pompiers sont gérés par le même outil et régis par la même politique interne notamment en termes de motorisation propre et de renouvellement mais les deux garages sont rattachés aux services POLICE et SPSL.
- Le SALV est également en charge de la mise en œuvre du plan de mobilité pour les collaboratrices et collaborateurs de la Ville. Actuellement, 0.7 EPT sont allouées à cette tâche. Différentes mesures seront prises au cours des prochains mois pour encourager encore plus à la mobilité active et au recours aux transports publics.
- Au niveau des revenus de SALV (position 43 435), les principales sources sont : les refacturations d'entretiens de véhicules, la location d'espaces de stockage à des sociétés privées et la location des refuges.
- **La hausse des charges liées à l'achat d'eau, d'énergie et de combustible (position 43 312) de 266'100 CHF au budget 2022 à 2'112'700 au budget 2023 s'explique par le fait que SALV achète les carburants et combustibles pour tous les services de la Ville et que ces matières premières connaissent une forte hausse des prix.**

Au niveau des Honoraires et prestations de service (position 43 318), un montant de 2'433'700 est budgétisé pour les assurances de véhicules, chantiers et bâtiments. Ces assurances sont gérées par un courtier. 1 EPT dédié aux sinistres est dans les effectifs du service.

### 4.3 Finances (SFIN)

#### Nous formulons les commentaires suivants :

- La hausse des charges liées au personnel administratif (position : 39 301, + CHF 612'700) est due à la création de 3.5 EPT au service des finances dont 3 EPT en CDD dédiées à la gestion du nouveau pool centralisé des factures fournisseurs et de 0.5 EPT supplémentaire dédié à la gestion des contentieux. Concernant le pool de fournisseur, il convient de noter qu'actuellement tous les services de la ville reçoivent et traitent les factures papier transmises par leurs fournisseurs pour les prestations qu'ils ont délivrées. Avec la mise en place du nouveau système d'information financier, les factures des fournisseurs seront transmises à une seule adresse, traitées par le nouveau pool fournisseurs, numérisées et transmises de manière électronique aux différents services concernés pour validation (électronique également).
- La hausse des honoraires et prestations de services (position : 39 318, + CHF 995'700) s'explique par des frais bancaires liés au renouvellement d'emprunts dans la mesure où le service planifie trois renouvellements en 2023 (contre un seul en 2022).
- Un montant de CHF 3.1 millions (position : 39 312) a été budgétisé dans le but de couvrir les charges

- liées à l'augmentation du prix de l'énergie de l'ensemble des services de la Ville.
- L'augmentation à la position 39 321, résulte de la hausse des taux d'intérêt sur la dette pour un montant total brut de CHF 1.77 millions. Au niveau de la Ville les charges s'inscrivent dans la stabilité compte tenu de la réduction d'un montant équivalent aux SiL. Dû à une volatilité du taux dans le marché de l'emprunt obligataire, dans un contexte haussier, il a été décidé de ne pas renouveler immédiatement un emprunt à long terme arrivant à échéance. Ceci, dans le but d'une stabilisation des taux d'intérêt en vue de contracter un emprunt long terme.
  - Le revenu issu des impôts sur les personnes physiques (position : 39 400, + CHF 11,2 millions) et des personnes morales (position : 39 400, + CHF 14 millions) sont en hausse en comparaison du budget précédent car les baisses attendues au Covid-19 ont été supprimées. Dans l'ensemble, les revenus des impôts budgétés sur les personnes physiques et morales sont relativement proches de ceux réalisés dans les comptes 2021, tout en restant inférieur à CHF 6.9 millions.

#### 4.4 Personnel (SPEL)

##### **Nous formulons les commentaires suivants :**

- Le principal changement réside dans l'aboutissement du projet de gestion des recours en lien avec l'entrée en vigueur du système de rémunération de la Ville en 2017. La commission mise en place à cet effet n'a plus lieu d'être. Aussi, les CDD des personnes en charge du traitement des dossiers ne seront pas renouvelés. Cela explique une baisse des charges de 404'500 au niveau de la position 400 301 (Personnel administratif et d'exploitation)
- La hausse à la position 409 301 (Correction de la masse salariale) s'explique par l'indexation des salaires de l'ensemble des salariés de la Ville sur l'indice des prix à la consommation combiné à la hausse de la masse salariale. Cela engendre une hausse des charges de CHF 20,3 millions (entièrement intégrée au budget FIM car intégré post-revue budgétaire)
- La position 400 318 (Honoraires et prestations de services) comprend les prestations d'Unisanté (médecine du travail) et les formations que la Ville délègue à un prestataire externe. A cela s'ajoute des prestations de garde d'urgence pour les enfants d'employés (33'000 CHF) et la réservation de 88 places de crèches pour les employés de la Ville (370'000 CHF, ensuite refacturés aux bénéficiaires selon la tarification usuelle, donc sans impact dans les comptes).
- Aux positions 400 305 et 400 436, les écarts résultent du changement de pratique comptable concernant les assurances maladies et accidents des services commercialisés.
- A la position 400 316 (Loyers, fermage et redevances d'utilisation), la hausse de charge de CHF 143'500 résulte du système d'information RH Peoplesoft (produit par la société américaine Oracle), donc les redevances de maintenances ont augmenté.

#### 4.5 Mobilité et Aménagement des espaces publics (MAP)

##### **Nous formulons les commentaires suivants :**

- Le budget 2023 de MAP est impacté par le transfert des activités de menuiserie vers le Service Parcs et domaines (SPADOM) (-6 EPT) ainsi que par le transfert d'une partie des activités des ateliers et magasins de la Ville (AMV) vers le SALV (-57.5 EPT). Aussi, le projet Synergie impacte considérablement les comptes et budgets de ce service les rendant difficilement comparables par rapport aux années précédentes.
- Les revenus de ce service (position 41 427), budgétés à hauteur de 22'750'100 CHF en 2023 reposent sur l'affichage commercial, les revenus de stationnement et la facturation à des tiers de l'occupation du domaine public (dans le cadre de travaux par exemple). Nous constatons en comparaison avec le budget 2022 une baisse de 381'400 CHF qui est notamment due à une baisse des recettes de 20'000 CHF sur les macarons et de 510'400 CHF sur la totalité des recettes de stationnements (hors macarons). A cela s'ajoute une baisse des revenus liés à l'affichage SGA d'un montant de 51'000 CHF. De plus les revenus liés à la facturation de l'occupation du domaine public aux services commercialisés imputés dans différentes natures comptables ont baissé de CHF 1'010'000. Le budget 2023 a été aligné sur les dépenses effectives 2021.
- La subvention au P+R (position 41 365) est budgétée à hauteur de 350'000 CHF, stable par rapport au budget 2022. L'augmentation de ce poste (CHF 406'600 en 2023 contre CHF 396'600 en 2022) est due à une subvention complémentaire de 10'000 CHF accordée à la Maison du Vélo suite à la relocalisation découlant du choix de faire évoluer l'offre des scènes de concerts et d'activités en



- accueillant un nouvel acteur dans les arches Est du Grand-Pont.
- Les perspectives de rachat du parking de Montbenon, suite à l'échéance de la fin du DDP pour 2026, par la Ville pourrait être une source de revenu complémentaire et pourrait donner davantage de leviers d'actions à la Ville dans la gestion des parkings et de l'aménagement des espaces publics, pour autant que l'offre future tienne compte des conditions pratiquées par le marché.
- Les montants alloués à l'entretien des routes et des bâtiments utilisés (position 41 318) sont stables par rapport au budget 2022. La légère baisse de charge observée s'explique par le transfert de la gestion d'un bâtiment de MAP vers le SALV.

#### 4.6 Propreté urbaine (PUR)

##### **Nous formulons les commentaires suivants :**

- Les achats d'eau, d'énergie et de combustibles figurent aux positions 312 avec une économie annoncée sur la consommation d'eau dans les WC publics. La hausse des charges est prise en compte au niveau du budget du SALV mais n'est pas ventilée sur les différents services utilisateurs. En fonction des besoins effectifs de PUR (de même pour les autres services de la Ville), des crédits supplémentaires pourront être réalisés en cours d'année. Ils seront compensés par l'enveloppe globale inscrite au SALV.
- Le Centre intercommunal de traitement des déchets s'autofinance grâce au fonds déchets.
  - o Le fonds déchets est alimenté par les taxes de base, au poids et au sac, et représente un revenu budgété en 2023 de 20'081'000 CHF (position 422 434) en très légère baisse par rapport au budget 2022 (20'198'700 CHF).
  - o Les charges de recyclage des matériaux collectés sont stables par rapport au budget 2022 (position 422 318) et représentent un coût de 8'789'700 CHF.
  - o Parallèlement, le service parvient à valoriser certains matériaux. Cela génère des revenus à hauteur 4'791'600 CHF (position 422 435), en légère hausse par rapport au budget 2022 grâce notamment à des prix plus intéressants pour le carton et le papier.
- Les honoraires et prestations de services (position 423 318) représentent un montant budgété pour 2023 de 1'223'800 CHF relativement stable par rapport au budget 2022. Cela comprend les charges liées à l'incinération des déchets et les prestations internes refacturées par le SOI et MAP.
- Pour tendre vers la baisse des coûts d'incinération et de collecte des déchets, ainsi que de nettoyage, différentes mesures sont prises : sensibilisation de la population par le biais de campagnes, contrôles et amendes d'ordre par des agents de la propreté (230'000 CHF budgété en 2023 pour les amendes, à la position 423 437) ainsi que l'aménagement de places et d'emplacements comprenant des points de tri (écopoints). Cette dernière mesure fait l'objet du préavis 2012/24 et les amortissements sont financés par le fonds déchets (589'000 CHF prévus en 2023 au plan des investissements)
- Nous constatons un prélèvement net de 1'247'500 CHF sur le fonds de réserve lié à la gestion des déchets urbains (position 381/48) il est en légère baisse de 305'400 CHF par rapport au budget de 2022 où un prélèvement net avait déjà été budgétisé à 1'552'900 CHF. S'il y a un excédent le service attribue un montant à ce fonds et dans le cas inverse effectue un prélèvement comme dans le cas d'espèce.

#### 5. Plan des investissements

##### **Nous formulons les commentaires suivants sur la mise en œuvre des préavis votés :**

2012/24 : Politique Municipale en matière de gestion des déchets. Un crédit de 3'440 K CHF avait été voté. Reste en disponible : 2'589 K CHF dont 589 K CHF budgété pour 2023. Restera post 2023 : 2'000 K CHF, non planifiés à ce stade. Le retard sur ce projet s'explique par la conduite d'études ayant abouti à la nécessité d'adapter le concept relatif au stockage des déchets.

2020/06 : Politique communale en matière d'achat de véhicules. Un crédit de 3'200 K CHF avait été voté. Reste en disponible : 1'905 K CHF dont 570 K CHF budgété pour 2023 et 302 K CHF pour 2024 ainsi que 1'033 K CHF planifiés pour l'année 2022, actuellement en cours d'exploitation.

2016/16 : Le projet du tram Galicien / Europe devrait être finalisé en 2026. Les équipes de MAP travaillent en collaboration avec les parties prenantes, notamment les TL pour optimiser l'intégration du tram dans le réseau de transport lausannois.

2017/ 02 : Sécurisation des itinéraires piétons et publics. Un crédit de 3'250 K CHF avait été voté. Reste en disponible : 1'011 K CHF dont 575 K CHF budgété pour 2023 ainsi que 436 K CHF planifié pour l'année 2022, actuellement en cours d'exploitation.

2017/54 : PALM 2012 – Mobilité douce – Etudes et réalisations. Un crédit de 6'000 K CHF avait été voté. Reste en disponible : 4'938 K CHF dont 1'632 K CHF budgété pour 2023. Restera post 2023 : 3'306 K CHF dont 2'086 budgété en 2024 et 2025 ainsi que 1'220 K CHF planifié pour l'année 2022, actuellement en cours d'exploitation.

2021/08 : PALM 2016A – Mobilité douce. Un crédit de 7'690 K CHF avait été voté. Reste en disponible : 7'423 K CHF dont 600 K CHF budgété pour 2023, le reste étant échelonné de 2024 à 2026

2022/07 Rues vivantes II. Un crédit de 12'000 K CHF avait été voté. Reste en disponible : 12'000 K CHF dont 4'300 K CHF budgété pour 2023. Le reste étant échelonné de 2024 à 2026.

2020/48 Interfaces m3 -1<sup>ère</sup> étape crédits d'étude. Un crédit de 1'500 K CHF avait été voté. Reste en disponible : 1'285 K CHF dont 535 K CHF budgété pour 2023 ainsi que 750 K CHF, actuellement en cours d'exploitation.

A noter la dimension importante de la planification des projets de mobilité. En effet, certains projets peuvent prendre du retard / ne peuvent pas être réalisés plus vite car les services sont tributaires de l'obtention d'autorisations pour la conduite de travaux.

\*\*\*

Au vu des explications apportées ci-dessus, la sous-commission FIM vous invite à accepter le budget 2023 de la direction des Finances et de la mobilité.

Lausanne, le 6 novembre 2022

Angélique Chatton, rapportrice

Paulraj Kanthia

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction FIM par :

Oui : 9

Non : 0

Abstention : 5

Elle vous recommande d'en faire de même.

## 8.7 Services industriels (SiL)

### 1. Introduction

La sous-commission, représentée par Mme Onaï Reymond et M. Fabrice Moscheni a effectué ses entretiens le 3 novembre et 8 novembre 2022.

Les membres de la sous-commission remercient M. Guignard, Responsable du contrôle de gestion, M. Pillard, Responsable division Finances & Controlling, M. Pichon, Chef de service « Services partagés », M. Rinaldi, Chef de service « Patrimoine », M. Cottier, Chef de service « Commercial » et M. le Municipal Company pour leur temps.

Le travail effectué par les membres de la sous-commission a consisté en une interview d'une heure environ avec les différents chefs de service durant laquelle une discussion a été menée en comparant les montants budgétés 2023 avec ceux de 2022 ainsi que les éléments ressortant des comptes 2021, mettant en rapport diverses données de manière à pouvoir établir une plausibilité logique.

### Recommandations

1. Evaluer les modalités pour que les abonnements de téléphone mobile des employés de la Ville soient transférés vers Citycable.
2. Création d'une réserve pour investissement financé avec tout ou partie du bénéfice des SiL, sur le modèle du fonds pour la transition énergétique créé au 1.1.2023 qui est alloué aux SiL (i.e. pas à FIM).
3. Avoir plus d'informations sur la situation financière de LFO SA étant donné son impact important sur l'activité Multimedia.
4. Consolider dans les comptes des SiL les entreprises détenues à 100% par la Ville de Lausanne et qui interagissent avec les SiL
5. Pour une meilleure visibilité financière et selon le principe comptable de la bonne information, il s'agirait d'intégrer, à l'image des taxes communales sur l'éclairage public, les revenus de 27'600'000CHF provenant des taxes sur l'électricité qui sont actuellement hors budget

### 1 Points marquants

Les points marquants du budget 2023, par rapport au budget 2022, sont :

- Le budget 2023 se caractérise par une forte augmentation des charges (+37%) et des revenus (+32%),
- Le bénéfice incluant les écritures de boucllements diminue de -18% (i.e. 7 millions). Les résultats par fluides (variations par rapport au budget 2022) sont :
  - Electricité : + 5.5 millions
  - Gaz : + 2.9 millions (-17.3 millions avec création du fonds « transition énergétique »)
  - Chauffage à distance (ci-après CàD) : + 4.3 millions
  - Multimédia : -1.3 millions
  - Prestations à tiers : + 1.8 millions
- Le bénéfice opérationnel augmente de 57% (i.e. + 21.9 millions -voir Section 4.2).
- Afin de compenser le principe de prudence par celui de sincérité comptable, les SiL ont la pratique comptable de l'ajustement « costing ». Dans le cadre du budget 2023, cela représente environ 20 millions (voir Section 3.2).
- Le bénéfice des SiL augmente mécaniquement de ~5 millions en 2023 grâce au différentiel entre les amortissements de la valeur analytique et de la valeur au bilan de l'infrastructure (voir Section 2.1).
- Les SiL continuent de rembourser le « trop perçu » de 34 millions aux Lausannois selon le jugement du Tribunal Fédéral pour près de 8 millions en 2023. Vu qu'un tel remboursement a déjà eu lieu en 2022, il n'y a pas d'impact sur le différentiel entre les 2 budgets.
- Rallongement du temps d'amortissements des investissements du CàD (voir Section 3.2.5).
- Les auxiliaires sont pérennisés (+20.5 ETP)
- Un fonds pour la transition énergétique est créé avec une dotation de 20 millions (voir Section 3.2.4). Ce fonds est alloué au SiL et pas à FIM.
- L'activité « multimedia » continue de perdre des clients avec une estimation de 12% de perte de clients pour 2023.
- Les SiL ont une dette envers la Ville de 574 millions et paient un intérêt de 11.5 millions en 2023.



- En 2023 l'attribution au fonds FDC est de 16'332'100 CHF contre 1'708'100 en 2022, anticipant que les tarifs 2022 ne sont pas assez élevés par rapport aux coûts d'approvisionnement des SiL en 2022. Une augmentation significative des tarifs n'est donc pas exclue en 2023, la question de la possibilité de l'atténuation de cette augmentation étant une décision politique. La marge de manœuvre de la Ville est néanmoins mince (voir Section 3.3).
- Les taxes sur l'électricité « hors budget » généreront 27'600'000 CHF (voir Section 4.11).

## 2 Résultat financier – généralités

Les données financières du budget 2023 sont données dans le tableau ci-dessous.

	Budget 2023	Budget 2022	Ecart entre les budgets		Comptes 2021
Charges	515'047'000	374'525'400	140'521'600	+37%	367'350'815
Revenus	547'455'100	414'247'200	133'207'900	+32%	411'622'573
<b>Bénéfice</b>	<b>32'408'100</b>	<b>39'721'800</b>	<b>7'313'700</b>	<b>-18.4%</b>	<b>44'271'758</b>

### 2.1 Bénéfice

Le budget de l'année 2023 présente un bénéfice global de CHF 32'408'100 après allocations et prélèvements dans les divers fonds de réserve et péréquation, soit une baisse du bénéfice de 18.4% (-7'313'700 CHF) par rapport au budget 2022. On constate que les charges augmentent de 37% alors que les revenus augmentent de 32%.

Par rapport au budget 2022, la diminution du résultat de 7'313.700 CHF est due en grande partie à :

- Création du fonds pour la transition énergétique : -20 millions
- Rallongement de l'amortissement sur le C&D : +5.7 millions
- Diminution de 0.5% du taux d'intérêt sur la dette des SiL en comparaison du budget 2022 : +1.8 millions
- Nouvelle affectation du Plan Climat à un Fonds : -2.2 millions
- Différentiel de coût de capitaux<sup>2</sup>: +5 millions.

Par rapport aux comptes 2021, une perte de 22 millions est constatée, mais il s'agit de relever que depuis 2022, les SiL doivent rembourser 8 millions par année, et ceci de 2022 à 2025, suite au jugement du Tribunal Fédéral pour le « trop-perçu » de 34 millions des années 2009 et 2010 sur le prix de l'énergie électrique.

### 2.2 Revenus

La progression marquée des ventes et prestations de services est essentiellement due aux hausses des tarifs de vente des produits. Cette augmentation est liée à l'augmentation du coût d'achat de l'électricité et du gaz. Les ventes d'électricité, de gaz et de chaleur représentent une hausse des recettes de 123.5 millions CHF par rapport au budget 2022.

<sup>2</sup> Le différentiel positif entre la valeur « analytique » ELCOM de l'infrastructure et la valeur « bilan de la Ville » croît chaque année par la mécanique des amortissements différents. Vu que le Wacc est appliqué sur la valeur « analytique » alors que le coût de la dette (qui baisse) est calculée sur la valeur « bilan de la Ville », il en résulte une augmentation automatique des bénéfices de ~5 millions.

La hausse des autres recettes provient principalement des subventionnements du fonds FEE et du plan climat, ainsi que de du fonds FEE pour le contracting Plaines-du-Loup. On notera également l'augmentation du remboursement de la taxe CO2 dans le cadre du système d'échange des quotas d'émission (SGSIL).

Notons que l'activité multimedia continue à perdre du chiffre d'affaire et voit son nombre de clients baisser de 12%.

## 2.3 Charges

Les charges sont fortement impactées par l'augmentation des coûts d'achat de l'énergie (+ 104 millions).

Le budget intègre le surcoût de la pérennisation des auxiliaires et par la création de postes en vue du développement des activités du chauffage à distance. Les hausses de salaires en lien avec la situation inflationniste actuelle a été globalement planifiée au sein de la ville de Lausanne et ne figure par conséquent pas dans le budget des SiL.

Les coûts du financement des activités des SiL par l'application d'un taux d'intérêts sur la valeur résiduelle des immobilisations sont en baisse. En effet le taux d'intérêt passe à 2.00% au budget 2023 contre 2.50% au budget 2022.

La réduction des amortissements est due essentiellement à la révision de la méthode d'amortissement des actifs du chauffage à distance. La durée de vie des actifs a été ajustée pour les aligner sur celle des durées de vie technique. Cette révision a été approuvée par la Municipalité et doit encore être approuvée par le Conseil d'Etat, car cet allongement est une dérogation au RCCOM. Le bénéfice du gaz fossile (i.e. ~90% du gaz vendu) est attribué à un nouveau fonds « fonds de transition énergétique » pour une valeur de 20 millions.

## 3 Budget de la Direction

### 3.1 Les charges et revenus par service

Les charges et revenus par service sont présentés ci-dessous.

Par rapport au budget 2022, la numérotation a totalement changé pour aligner les comptes SAP, qu'utilisent les SiL, à la nouvelle numérotation Abacus de la Ville.

N° services	Services	Type	Réel 2021	Budget 2022	Budget 2023	Ecart budg.
44000	Secrétariat général SI	Recettes	12'006'386	11'587'400	24'583'200	12'995'800
		Coûts	-12'436'560	-15'056'400	-22'819'100	-7'762'700
<b>Total 44000</b>			<b>-430'174</b>	<b>-3'469'000</b>	<b>1'764'100</b>	<b>5'233'100</b>
45000	Services partagés	Recettes	1'419'234	1'303'800	1'355'500	51'700
		Coûts	-24'031'574	-28'321'100	-28'656'700	-335'600
<b>Total 45000</b>			<b>-22'612'340</b>	<b>-27'017'300</b>	<b>-27'301'200</b>	<b>-283'900</b>
46000	Commercial	Recettes	226'050'093	198'156'200	319'180'900	121'024'700
		Coûts	-172'235'665	-148'158'900	-266'483'000	-118'324'100
		Attri. fds transition énergétique	-	-	-20'194'000	-20'194'000
<b>Total 46000</b>			<b>53'814'428</b>	<b>49'997'300</b>	<b>32'503'900</b>	<b>-17'493'400</b>
47000	Patrimoine	Recettes	156'788'249	192'457'400	198'486'400	6'029'000
		Coûts	-103'012'658	-118'274'500	-111'102'600	7'171'900
		Rbt clients élec. (tarifs 2009-2010)	-	-8'519'700	-8'519'700	-
		Prélèvements sur réserves	-	3'000'000	2'500'000	-500'000
		Plan climat	2'228'412	2'222'200	-	-2'222'200
<b>Total 47000</b>			<b>56'004'003</b>	<b>70'885'400</b>	<b>81'364'100</b>	<b>10'478'700</b>
48000	Production	Recettes	12'302'740	14'607'900	7'724'600	-6'883'300
		Coûts	-27'078'166	-28'865'300	-22'152'300	6'713'000
<b>Total 48000</b>			<b>-14'775'426</b>	<b>-14'257'400</b>	<b>-14'427'700</b>	<b>-170'300</b>
49000	Réseaux	Recettes	3'055'871	1'654'200	2'144'200	490'000
		Coûts	-30'784'604	-38'071'400	-43'639'300	-5'567'900
<b>Total 49000</b>			<b>-27'728'732</b>	<b>-36'417'200</b>	<b>-41'495'100</b>	<b>-5'077'900</b>
<b>Total général</b>			<b>44'271'758</b>	<b>39'721'800</b>	<b>32'408'100</b>	<b>-7'313'700</b>

## 3.2 Les charges et revenus par produits

### 3.2.1 Pricing

Le prix final des différents produits se composent comme suit :

	<b>Composantes du prix</b>
<b>Electricité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarifs énergie (coûts d'approvisionnement) + 75.- par client/an)</li> <li>• Tarifs réseau (coûts exploitation + Wacc sur la valeur de l'infrastructure (3.83%) + amortissement analytique)</li> <li>• Service système Swissgrid</li> <li>• Taxes fédérales</li> <li>• Taxes cantonales</li> <li>• Taxes communales</li> </ul>
<b>Gaz</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarifs énergie selon pricing</li> <li>• Tarif réseau (coûts exploitation + Wacc sur la valeur de l'infrastructure (5.15%) + amortissement analytique)</li> <li>• Taxes CO2</li> </ul>
<b>CàD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tarifs énergie selon pricing</li> <li>• Tarif réseau (coûts exploitation + Wacc sur la valeur de l'infrastructure (5.15%) + amortissement analytique)</li> <li>• Taxes CO2 sur le gaz consommé par la production de chaleur</li> </ul>
<b>Multimedia</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix selon produits (marché libre)</li> </ul>
<b>Services aux tiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix selon prestations (marché libre)</li> </ul>

En 2023, en comparaison suisse, le prix de l'électricité à Lausanne est dans le haut de la fourchette : <https://www.prix-electricite.elcom.admin.ch/>. Il est dans moyenne vaudoise.

## 3.2.2 Charges et revenus consolidés

Les charges et revenus selon les produits sont présentés ci-dessous.

	Réel 2021	Budget 2022	Budget 2023
<b>Electricité</b>			
Résultat ordinaire	10'653'358	11'218'132	16'071'593
Rbt clients élec. (tarifs 2009-2010)	-	-8'519'700	-8'519'700
Prélèvements sur réserves	-	1'000'000	1'500'000
<b>Résultat final</b>	<b>10'653'358</b>	<b>3'698'432</b>	<b>9'051'893</b>
<b>Gaz</b>			
Résultat ordinaire	25'006'098	27'120'560	29'635'417
Attri. fds transition énergétique	-	-	-20'194'000
Prélèvements sur réserves	-	700'000	1'000'000
<b>Résultat final</b>	<b>25'006'098</b>	<b>27'820'560</b>	<b>10'441'417</b>
<b>Chauffage à distance</b>			
Résultat ordinaire	9'437'727	10'263'454	16'708'707
Prélèvements sur réserves	-	-	-
Plan climat	2'228'412	2'222'200	-
<b>Résultat final</b>	<b>11'666'140</b>	<b>12'485'654</b>	<b>16'708'707</b>
<b>Multimédia</b>			
Résultat ordinaire	-1'715'357	-3'405'444	-3'413'704
Prélèvements sur réserves	-	1'300'000	-
<b>Résultat final</b>	<b>-1'715'357</b>	<b>-2'105'444</b>	<b>-3'413'704</b>
<b>Autres (prest. à tiers)</b>			
Résultat ordinaire	-1'338'480	-2'177'402	-380'214
Prélèvements sur réserves	-	-	-
<b>Résultat final</b>	<b>-1'338'480</b>	<b>-2'177'402</b>	<b>-380'214</b>
<b>TOTAL</b>			
Résultat ordinaire	42'043'346	43'019'300	58'621'800
Rbt clients élec. (tarifs 2009-2010)	-	-8'519'700	-8'519'700
Attri. fds transition énergétique	-	-	-20'194'000
Prélèvements sur réserves	-	3'000'000	2'500'000
Plan climat	2'228'412	2'222'200	-
<b>Résultat final</b>	<b>44'271'758</b>	<b>39'721'800</b>	<b>32'408'100</b>

### 3.2.3 Electricité

Les points saillants par rapport au budget 2022 sont :

- Bénéfice en hausse de 5.5 millions
- Production : Augmentation du prix de transfert de production due aux investissements.
- Distribution : Baisse de 0.5% de coût d'intérêt (1 million) et remboursement moins important des clients en 2023 en comparaison de 2022 (1.6 millions). Il y a également une hausse des tarifs (0.8 millions) et une augmentation des coûts ventilés (-1.2 millions).
- Commercialisation : Amélioration de la marge de 1.1 million pour les clients « marché libre »

Rappel : L'ajustement « costing » permet d'ajuster la marge afin de tenir compte de l'écart entre les charges mises au budget et les prévisions des charges réelles anticipées par la procédure tarifaire. Il s'agit d'introduire une diminution fictive des charges dans le budget afin d'aligner le bénéfice calculé avec le bénéfice budgété. En effet, sans une telle correction, des mouvements importants sur les prix pratiqués auprès des clients seraient nécessaires et impacteraient les fonds de compensation (i.e. Fonds de différence de Couverture – FDC). Ce type d'écriture n'a lieu que dans le cadre des budgets, car lors des comptes, la réalité des chiffres ne nécessite plus d'avoir recours à la création de « diminution de charges » fictive.

	Production		Distribution		Commercialisation		TOTAL		
	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2023	Réel 2021	Budget 2022	Budget 2023
Recettes	21'900	24'500	93'403'500	94'227'500	66'504'500	109'457'400	166'333'296	159'929'900	203'709'400
Ventes internes	17'659'100	18'644'000	85'955	85'955	1'895'000	3'395'700	19'873'716	19'640'055	22'125'655
Mouvements sur les FDC	-	-	-1'781'900	44'900	792'500	-2'879'500	3'420'179	-989'400	-2'834'600
<b>Revenus de l'année</b>	<b>17'681'000</b>	<b>18'668'500</b>	<b>91'707'555</b>	<b>94'358'355</b>	<b>69'192'000</b>	<b>109'973'600</b>	<b>189'627'191</b>	<b>178'580'555</b>	<b>223'000'455</b>
Coûts directs	-8'416'780	-8'176'450	-29'058'869	-32'810'938	-52'257'900	-91'307'200	-94'406'013	-89'733'548	-132'294'588
Coûts ventilés	-4'531'177	-4'404'875	-30'389'473	-31'582'753	-4'547'745	-4'659'466	-32'180'380	-39'468'395	-40'647'093
Achats internes	-323'600	-327'200	-1'576'680	-3'073'780	-17'659'100	-18'644'000	-19'787'761	-19'559'380	-22'044'980
Ajustements "costing"	237'700	342'400	4'720'700	9'773'000	721'800	1'169'800	-	5'680'200	11'285'200
<b>EBITDA</b>	<b>4'647'143</b>	<b>6'102'375</b>	<b>35'403'234</b>	<b>36'663'884</b>	<b>-4'550'945</b>	<b>-3'467'266</b>	<b>43'253'037</b>	<b>35'499'432</b>	<b>39'298'993</b>
Amortissements	-2'043'160	-2'032'660	-20'249'040	-20'213'340	-	-	-21'908'766	-22'292'200	-22'246'000
Intérêts	-438'270	-345'655	-7'785'030	-6'802'345	-	-	-8'419'844	-8'223'300	-7'148'000
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2'165'713</b>	<b>3'724'060</b>	<b>7'369'164</b>	<b>9'648'199</b>	<b>-4'550'945</b>	<b>-3'467'266</b>	<b>12'924'427</b>	<b>4'983'932</b>	<b>9'904'993</b>
Mouvements sur fonds	-1'975'400	-1'475'000	689'900	621'900	-	-	-2'271'069	-1'285'500	-853'100
<b>Résultat final</b>	<b>190'313</b>	<b>2'249'060</b>	<b>8'059'064</b>	<b>10'270'099</b>	<b>-4'550'945</b>	<b>-3'467'266</b>	<b>10'653'358</b>	<b>3'698'432</b>	<b>9'051'893</b>

### 3.2.4 Gaz

Les points saillants par rapport au budget 2022 sont :

- Bénéfice en hausse de 2.9 millions (hors création du fonds « transition énergétiques » de 20.2 millions)
- Distribution : Baisse de 0.5% de coût d'intérêt (0.2 millions) et augmentation des recettes car le volume distribué est plus important (0.6 millions)
- Commercialisation : Affectation du résultat gaz fossile au fonds de transition énergétique (à créer) (-20.2 millions) et augmentation des recettes car le volume vendu est plus important en sus d'une hausse de tarifs (2 millions).

Rappel : L'ajustement « costing » permet d'ajuster la marge afin de tenir compte de l'écart entre les charges mises au budget et les prévisions des charges réelles anticipées par la procédure tarifaire. Il s'agit d'introduire une diminution fictive des charges dans le budget afin d'aligner le bénéfice calculé avec le bénéfice budgété. En effet, sans une telle correction, des mouvements importants sur les prix pratiqués auprès des clients seraient nécessaires et impacteraient les fonds de compensation (i.e. Fonds de différence de Couverture – FDC). Ce type d'écriture n'a lieu que dans le cadre des budgets, car lors des comptes, la réalité des chiffres ne nécessite plus d'avoir recours à la création de « diminution de charges » fictive.

	Distribution		Commercialisation		Station GNC		TOTAL		
	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2023	Réel 2021	Budget 2022	Budget 2023
Recettes	29'329'900	29'675'400	73'626'800	144'754'500	276'500	-	113'608'050	103'233'200	174'429'900
Ventes internes	2'614'500	3'665'500	5'848'700	13'887'500	-	-	8'379'003	8'463'200	17'553'000
Mouvements sur les FDC	-236'700	-44'600	-	-13'550'400	-	-	-143'907	-236'700	-13'595'000
<b>Revenus de l'année</b>	<b>31'707'700</b>	<b>33'296'300</b>	<b>79'475'500</b>	<b>145'091'600</b>	<b>276'500</b>	<b>-</b>	<b>121'843'146</b>	<b>111'459'700</b>	<b>178'387'900</b>
Coûts directs	-9'843'316	-9'114'976	-57'158'200	-121'044'500	-208'700	-	-76'924'462	-67'210'216	-130'159'476
Coûts ventillés	-9'726'523	-13'284'834	-2'150'201	-2'295'973	-	-	-10'308'554	-11'876'724	-15'580'807
Achats internes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements "costing"	3'762'700	5'376'200	384'000	812'600	-	-	-	4'146'700	6'188'800
<b>EBITDA</b>	<b>15'900'561</b>	<b>16'272'690</b>	<b>20'551'099</b>	<b>22'563'727</b>	<b>67'800</b>	<b>-</b>	<b>34'610'130</b>	<b>36'519'460</b>	<b>38'836'417</b>
Amortissements	-6'751'100	-6'753'800	-	-	-	-	-6'789'530	-6'751'100	-6'753'800
Intérêts	-2'349'100	-2'127'700	-	-	-	-	-2'420'754	-2'349'100	-2'127'700
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>6'800'361</b>	<b>7'391'190</b>	<b>20'551'099</b>	<b>22'563'727</b>	<b>67'800</b>	<b>-</b>	<b>25'399'845</b>	<b>27'419'260</b>	<b>29'954'917</b>
Mouvements sur fonds	401'300	680'500	-	-20'194'000	-	-	-393'747	401'300	-19'513'500
<b>Résultat final</b>	<b>7'201'661</b>	<b>8'071'690</b>	<b>20'551'099</b>	<b>2'369'727</b>	<b>67'800</b>	<b>-</b>	<b>25'006'098</b>	<b>27'820'560</b>	<b>10'441'417</b>



### 3.2.5 Chauffage à Distance

Les points saillants par rapport au budget 2022 sont :

- Bénéfice en hausse de 4.3 millions
- Production : Modification des amortissements du Càd (+1.2 millions) et baisse de la valeur analytique des actifs de production (Wacc + amort) (-0.8 millions)
- Distribution : Rallongement de la durée d'amortissement (+4.4 millions), ainsi que nouvelle affectation du plan climat nouvelle à un fonds chez PSE (-2.2 millions), et augmentation des volumes distribués et des tarifs (0.7 millions)
- Commercialisation : Augmentation des volumes distribués et des tarifs (0.9 millions)

Rappel : L'ajustement « costing » permet d'ajuster la marge afin de tenir compte de l'écart entre les charges mises au budget et les prévisions des charges réelles anticipées par la procédure tarifaire. Il s'agit d'introduire une diminution fictive des charges dans le budget afin d'aligner le bénéfice calculé avec le bénéfice budgété. En effet, sans une telle correction, des mouvements importants sur les prix pratiqués auprès des clients seraient nécessaires et impacteraient les fonds de compensation (i.e. Fonds de différence de Couverture – FDC). Ce type d'écriture n'a lieu que dans le cadre des budgets, car lors des comptes, la réalité des chiffres ne nécessite plus d'avoir recours à la création de « diminution de charges » fictive.

	Production		Distribution		Commercialisation		TOTAL		
	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2023	Réel 2021	Budget 2022	Budget 2023
Recettes	54'500	54'100	18'787'700	20'646'100	28'949'100	38'688'000	51'041'204	47'791'300	59'388'200
Ventes internes	22'315'200	32'785'600	-	-	2'586'000	3'723'500	24'495'481	24'901'200	36'509'100
Mouvements sur les FDC	-	-	42'800	-	-524'800	47'200	-3'823'825	-482'000	47'200
<b>Revenus de l'année</b>	<b>22'369'700</b>	<b>32'839'700</b>	<b>18'830'500</b>	<b>20'646'100</b>	<b>31'010'300</b>	<b>42'458'700</b>	<b>71'712'859</b>	<b>72'210'500</b>	<b>95'944'500</b>
Coûts directs	-6'219'450	-7'773'700	767'414	-1'688'586	-4'972'100	-4'756'900	-11'194'764	-10'424'136	-14'219'186
Coûts ventillés	-4'098'975	-5'030'116	-4'321'968	-4'592'024	-902'268	-1'097'467	-7'944'565	-9'323'210	-10'719'607
Achats internes	-8'463'200	-17'553'000	-2'586'000	-3'723'500	-22'315'200	-32'785'600	-32'874'484	-33'364'400	-54'062'100
Ajustements "costing"	379'200	724'000	336'600	885'300	504'900	412'000	-	1'220'700	2'021'300
<b>EBITDA</b>	<b>3'967'275</b>	<b>3'206'884</b>	<b>13'026'546</b>	<b>11'527'290</b>	<b>3'325'632</b>	<b>4'230'733</b>	<b>19'699'047</b>	<b>20'319'454</b>	<b>18'964'907</b>
Amortissements	-1'506'600	-302'100	-5'398'000	-968'700	-	-	-6'986'125	-6'904'600	-1'270'800
Intérêts	-107'500	-115'100	-528'700	-473'600	-	-	-762'381	-636'200	-588'700
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2'353'175</b>	<b>2'789'684</b>	<b>7'099'846</b>	<b>10'084'990</b>	<b>3'325'632</b>	<b>4'230'733</b>	<b>11'950'541</b>	<b>12'778'654</b>	<b>17'105'407</b>
Mouvements sur fonds	-	-	-293'000	-396'700	-	-	-284'401	-293'000	-396'700
<b>Résultat final</b>	<b>2'353'175</b>	<b>2'789'684</b>	<b>6'806'846</b>	<b>9'688'290</b>	<b>3'325'632</b>	<b>4'230'733</b>	<b>11'666'140</b>	<b>12'485'654</b>	<b>16'708'707</b>



### 3.2.6 Multimédia

Les points saillants par rapport au budget 2022 sont :

- Perte en hausse de 1.3 millions
- Baisse du résultat de 1.3 millions due à un prélèvement sur fonds inscrit au budget 2022

Notons que le multimedia est très lié avec LFO SA. LFO est une SA qui gère le réseau FTTH à Lausanne. LFO facture à Multimedia (Citycable) les prises à Lausanne pour un coût total de 5.7 millions.

Rappel : L'ajustement « costing » permet d'ajuster la marge afin de tenir compte de l'écart entre les charges mises au budget et les prévisions des charges réelles anticipées par la procédure tarifaire. Il s'agit d'introduire une diminution fictive des charges dans le budget afin d'aligner le bénéfice calculé avec le bénéfice budgété. En effet, sans une telle correction, des mouvements importants sur les prix pratiqués auprès des clients seraient nécessaires et impacteraient les fonds de compensation (i.e. Fonds de différence de Couverture – FDC). Ce type d'écriture n'a lieu que dans le cadre des budgets, car lors des comptes, la réalité des chiffres ne nécessite plus d'avoir recours à la création de « diminution de charges » fictive.

	Réseau hors LFO		Commercialisation		TOTAL		
	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2023	Réel 2021	Budget 2022	Budget 2023
Recettes	28'000	30'000	21'277'200	18'302'400	22'311'638	21'305'200	18'332'400
Ventes internes	1'835'000	1'713'000	-	-	1'897'264	1'835'000	1'713'000
Mouvements sur les FDC	-	-	-	-	-	-	-
<b>Revenus de l'année</b>	<b>1'863'000</b>	<b>1'743'000</b>	<b>21'277'200</b>	<b>18'302'400</b>	<b>24'208'903</b>	<b>23'140'200</b>	<b>20'045'400</b>
Coûts directs	-636'400	-480'600	-12'977'000	-11'802'000	-13'744'221	-13'613'400	-12'282'600
Coûts ventillés	-4'594'236	-3'359'931	-7'670'008	-6'546'573	-10'068'309	-12'264'244	-9'906'504
Achats internes	-	-	-1'835'000	-1'713'000	-1'897'264	-1'835'000	-1'713'000
Ajustements "costing"	800'000	300'000	900'000	400'000	-	1'700'000	700'000
<b>EBITDA</b>	<b>-2'567'636</b>	<b>-1'797'531</b>	<b>-304'808</b>	<b>-1'359'173</b>	<b>-1'500'891</b>	<b>-2'872'444</b>	<b>-3'156'704</b>
Amortissements	-433'000	-157'000	-	-	-114'466	-433'000	-157'000
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-3'000'636</b>	<b>-1'954'531</b>	<b>-304'808</b>	<b>-1'359'173</b>	<b>-1'615'357</b>	<b>-3'305'444</b>	<b>-3'313'704</b>
Mouvements sur fonds	1'200'000	-100'000	-	-	-100'000	1'200'000	-100'000
<b>Résultat final</b>	<b>-1'800'636</b>	<b>-2'054'531</b>	<b>-304'808</b>	<b>-1'359'173</b>	<b>-1'715'357</b>	<b>-2'105'444</b>	<b>-3'413'704</b>

## 3.2.7 Prestations à des tiers

Les points saillants par rapport au budget 2022 sont :

- Perte en baisse de 1.8 millions
- Prestations à tiers : Continuation de la mise en service de contracting des pièces urbaines au Plaine-du-Loup (PPA1) et contracting de Beaulieu
- Hors-exploitation SIL : Forte hausse du bénéfice de FMHL (gestion « fictive ») de 2.1 millions

Rappel : L'ajustement « costing » permet d'ajuster la marge afin de tenir compte de l'écart entre les charges mises au budget et les prévisions des charges réelles anticipées par le procédé tarifaire. Il s'agit d'introduire une diminution fictive des charges dans le budget afin d'aligner le bénéfice calculé avec le bénéfice budgété. En effet, sans une telle correction, des mouvements importants sur les prix pratiqués auprès des clients seraient nécessaires et impacteraient les fonds de compensation (i.e. Fonds de différence de Couverture – FDC). Ce type d'écriture n'a lieu que dans le cadre des budgets, car lors des comptes, la réalité des chiffres ne nécessite plus d'avoir recours à la création de « diminution de charges » fictive.

	Prestations pour tiers		Hors exploit. SIL		TOTAL		
	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2022	Budget 2023	Réel 2021	Budget 2022	Budget 2023
Recettes	-21'698'100	-21'204'600	4'223'700	6'486'200	23'343'166	25'921'800	27'690'800
Ventes internes	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur les FDC	-	-50'300	-	-	108'653	-	50'300
<b>Revenus de l'année</b>	<b>-21'698'100</b>	<b>-21'254'900</b>	<b>4'223'700</b>	<b>6'486'200</b>	<b>23'451'819</b>	<b>25'921'800</b>	<b>27'741'100</b>
Coûts directs	9'682'799	7'294'790	-1'717'700	-1'882'100	-7'789'121	-11'400'499	-9'176'890
Coûts ventilés	11'358'978	10'855'548	-3'549'649	-3'683'701	-14'640'704	-14'908'627	-14'539'249
Achats internes	80'675	80'675	-	-	-85'955	-80'675	-80'675
Ajustements "costing"	-	-	-	-	-	-	-
<b>EBITDA</b>	<b>-575'647</b>	<b>-3'023'888</b>	<b>-1'043'649</b>	<b>920'399</b>	<b>936'039</b>	<b>-468'002</b>	<b>3'944'286</b>
Amortissements	1'893'700	2'447'200	-	-64'100	-1'879'280	-1'893'700	-2'511'300
Intérêts	635'200	666'900	-	-5'100	-627'287	-635'200	-672'000
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1'953'253</b>	<b>90'212</b>	<b>-1'043'649</b>	<b>851'199</b>	<b>-1'570'528</b>	<b>-2'996'902</b>	<b>760'986</b>
Mouvements sur fonds	-819'500	1'141'200	-	-	232'047	819'500	-1'141'200
<b>Résultat final</b>	<b>1'133'753</b>	<b>1'231'412</b>	<b>-1'043'649</b>	<b>851'199</b>	<b>-1'338'480</b>	<b>-2'177'402</b>	<b>-380'214</b>

### 3.3 Mouvement sur les fonds de SiL (détails)

Les points saillants par rapport au budget 2022 sont :

- Attribution du bénéfice gaz fossile au fonds de transition énergétique : +20 millions

En 2023 l'attribution au fonds FDC est de 16'332'100 CHF contre 1'708'100 en 2022, anticipant que les tarifs 2022 ne sont pas assez élevés par rapport aux coûts d'approvisionnement des SiL en 2022. Une augmentation significative des tarifs n'est donc pas exclue en 2023, la question de la possibilité de l'atténuation de cette augmentation étant une décision politique. La marge de manœuvre de la Ville est néanmoins mince.

Dans le tableau ci-dessous, les prélèvements sur les fonds sont de 12'015'900 CHF alors que dans le budget 2023, les prélèvements sont de 32'211'200 CHF. L'écart provient des écritures « ajustement costing » (Voir Section 1). Ces derniers ne se trouvent pas dans le tableau des fonds car c'est une correction comptable qui ne touche pas réellement un fonds.

<b>SIL - Evolution des fonds</b>				
	<b>Budget 2023 CHF</b>			
	<b>01/01/2023</b>	<b>Prélèvements</b>	<b>Attributions</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Electricité</b>				
Fds Rsrv & Renouv. Prod élec - Lavey	-25'732'915.95	5'816'400.00	-1'975'000.00	-21'891'515.95
Fds Rsrv & Renouv. autres productions	-2'169'934.42	0.00	0.00	-2'169'934.42
Fds Rsrv & Renouv. Distrib Electricité	-1'911'658.26	1'000'000.00	-378'100.00	-1'289'758.26
Fds Péréq. Timbre achemin Electricité	1'917'277.16	679'500.00	-634'600.00	1'962'177.16
Fds Péréq. Vente énergie électrique	2'879'543.96	0.00	-2'879'500.00	43.96
<b>Total électricité</b>	<b>-25'017'687.51</b>	<b>7'495'900.00</b>	<b>-5'867'200.00</b>	<b>-23'388'987.51</b>
<b>Gaz</b>				
Fds diff couv timbre achemin distrib aval gaz	-30'486.35	0.00	-1'500.00	-31'986.35
Fds diff couv timbre achemin clients finaux gaz	-773'805.98	50'300.00	-43'100.00	-766'605.98
Fds Diff Couv Fourn gaz clients finaux au tarif	-2'378'510.11	0.00	-13'550'400.00	-15'928'910.11
Fds Rsrv & Renouv Gaz	-21'455'881.33	1'000'000.00	-319'500.00	-20'775'381.33
<b>Total gaz</b>	<b>-24'638'683.77</b>	<b>1'050'300.00</b>	<b>-13'914'500.00</b>	<b>-37'502'883.77</b>
<b>CàD</b>				
Fds Rsrv & Renouv. prod. chaleur CAD (CO2)	-23'035'886.86	0.00	-5'785'000.00	-28'820'886.86
Fds Rsrv & Renouv. CàD	-4'264'224.49	2'200'000.00	-396'700.00	-2'460'924.49
Fds diff couv distib. chaleur (timbre) clients finaux	-3'161'996.76	0.00	0.00	-3'161'996.76
Fds diff couv four chaleur clients finaux	-7'963'685.03	47'200.00	0.00	-7'916'485.03
<b>Total càd</b>	<b>-38'425'793.14</b>	<b>2'247'200.00</b>	<b>-6'181'700.00</b>	<b>-42'360'293.14</b>
<b>Multimédia</b>				
Fds Rsrv & Renouv Multimédia	-142'880.25	0.00	-100'000.00	-242'880.25
<b>Total multimédia</b>	<b>-142'880.25</b>	<b>0.00</b>	<b>-100'000.00</b>	<b>-242'880.25</b>
<b>Autres</b>				
Fds Communal péréq. EP	-2'858'247.26	1'222'500.00	0.00	-1'635'747.26
Fds pour la transition énergétique	0.00	0.00	-20'194'000.00	-20'194'000.00
Fds Rsrv & Renouv. Contracting	-291'930.35	0.00	-2'363'700.00	-2'655'630.35
<b>Total autres</b>	<b>-3'150'177.61</b>	<b>1'222'500.00</b>	<b>-22'557'700.00</b>	<b>-24'485'377.61</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>-91'375'222.28</b>	<b>12'015'900.00</b>	<b>-48'621'100.00</b>	<b>-127'980'422.28</b>

## 4 Analyse détaillée

### 4.1 Personnel (nature 30)

Les SiL passent 569.15 EPT à 602.45 EPT, soit une augmentation de 33.3 EPT. Cette augmentation est due à :

- 20.5 : pérennisation des auxiliaires
- 10 EPT : Augmentation des EPT pour le CàD

Par ailleurs, une indexation des salaires est planifiée pour 2023, mais le budget pour cette indexation n'est pas aux SiL, mais centralisé à FIM.

Le détail de l'évolution des EPT est donné dans le tableau ci-dessous.

#### LEGENDE

	Transfert d'EPT d'une unité budgétaire à une autre, opération globalement neutre
	Postes déjà accordés ( <i>intégrés au Plan des postes</i> ) : - autorisation municipale déjà obtenue (indiquer la date de la décision)
	Mouvement d'EPT intervenant dans la procédure d'élaboration budgétaire

Les transferts à l'intérieur de mêmes unités budgétaires (UB) ne sont pas pris en considération

UB	Services	Effectif budgétisé pour 2022	Effectif budgétisé pour 2023	Ecart				dont Pérennisation auxiliaires	Détail des mutations
<b>7</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>								
7210	Patrimoine	119.2750	128.0750	8.8000	0.8000				0.8000 Transfert du poste 6679 de COM 5.0000 Evolution cad pour 2022 / 2023 3.0000 Pérennisation des auxiliaires en fixes
7220	Réseaux	173.9500	213.7000	39.7500	1.0000 29.7500	5.0000		3.0000	1.0000 Transfert du poste 6689 de COM 29.7500 Transfert de 29.75 postes de PRO 5.0000 Evolution cad pour 2022 / 2023 1.0000 Transfert du poste 7787 de COM -1.0000 Transfert du poste 6848 à SG 4.0000 Pérennisation des auxiliaires en fixes
7230	Productions	96.2500	59.9000	-36.3500	-29.7500 -8.6000			4.0000	-29.7500 Transfert de 29.75 postes à RES -8.6000 Transfert de 6.6 postes au SG
7240	Commercial	93.3500	100.5500	7.2000	-1.0000 -0.8000 -1.0000			10.0000	-1.0000 Transfert du poste 6689 à RES -0.8000 Transfert du poste 6679 à PAT -1.0000 Transfert du poste 7787 à RES 10.0000 Pérennisation des auxiliaires en fixes
7250	Services partagés	57.0250	60.6250	3.6000		0.1000		3.5000	0.1000 Augm. Poste 5405 3.5000 Pérennisation des auxiliaires en fixes
7260	Secrétariat général	29.3000	39.6000	10.3000	1.0000 2.5000 0.2000 6.6000				1.0000 Transfert du poste 6848 de RES 2.5000 Postes 8177, 8178, 8179 FEE 0.2000 New - FEE, DM 10.03.22 6.6000 Transfert de 6.6 postes de RES
	<b>TOTAL DIRECTION SIL</b>	<b>569.1500</b>	<b>602.4500</b>	<b>33.3000</b>	<b>0.0000</b>	<b>12.8000</b>	<b>20.5000</b>	<b>20.5000</b>	<b>33.3000</b>

### 4.2 PSAF

Dans le budget 2023, les deux mesures PSAF annoncées sont (voir document « Suivi mesures PSAF COFIN »):

- Amélioration du résultat électricité selon le document PSAF : 104'000 CHF
  - o Commentaire : selon Section 3.2.3, l'amélioration du résultat entre les budgets 2022 et 2023 est de 5'500'000 CHF
- Amélioration du résultat multimédia selon le document PSAF : 1'000'000 CHF
  - o Commentaire : selon Section 3.2.6, l'amélioration du résultat entre les budgets 2022 et 2023 est de 1'300'000 CHF

### 4.3 Calculs de charges et produits opérationnels

Une bonne estimation du dynamisme financier des SiL est d'analyser son bénéfice opérationnel après amortissement.

Les charges et produits opérationnels sont obtenus en partant de charges et produits totaux et en y déduisant les éléments qui ne sont pas liés directement à l'activité opérationnelle des services, sauf les amortissements.

Les charges totales opérationnelles après amortissements et revenus opérationnels totaux sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

	Année 2023	Année 2022	Variation	
<b>Charges totales</b>	<b>515'047'000</b>	<b>374'525'400</b>	<b>+37%</b>	<b>+140'521'600</b>
- imputations internes (390)	0	0	0%	0
- Dédommagement à collect. publiques (351)	0	0	0%	0
- Attributions à des fonds (380)	-48'621'100	-10'620'800	+358%	+38'000'700
-Intérêt de la dette (32)	-11'485'100	-13'275'400	-13%	-1'790'300
<b>Charges totales opérationnelles après amortissements</b>	<b>454'940'800</b>	<b>350'629'200</b>	<b>+30%</b>	<b>104'311'600</b>
- Amortissement & pertes et défalcatons (33)	37'293'700	42'930'000	-13%	-5'636'300

	Année 2023	Année 2022	Variation	
<b>Produits totaux</b>	<b>547'455'100</b>	<b>414'247'200</b>	<b>+31.9</b>	<b>+133'207'900</b>
-Imputations internes (490)	0	0	0%	0
-Dédommag. de collect. publiques (451)	-180'000	-180'000	0%	0
- Prélév. de fonds (480)	-32'211'200	-25'169'400	+28%	+7'041'800
<b>Produits totaux opérationnels</b>	<b>515'063'900</b>	<b>388'897'800</b>	<b>+32%</b>	<b>126'666'100</b>

Les produits croissent plus que les charges (+32% versus +30%). Le bénéfice opérationnel après amortissements est reporté dans le tableau ci-dessous. En 2023, le résultat opérationnel augmente de 22 millions (+57%) par rapport à 2022. Les raisons sont :

- Augmentation mécanique du bénéfice due au différentiel de la base de calcul Wacc et amortissement analytique: +5 millions.  
Remarque : ce différentiel positif entre la valeur « analytique » ELCOM de l'infrastructure et la valeur « bilan de la Ville » croit chaque année par la mécanique des amortissements différents. Vu que le Wacc est appliqué sur la valeur « analytique » alors que le cout de la dette est calculé sur la valeur « bilan de la Ville », il en résulte une augmentation annuelle automatique des bénéfices de ~5 millions.
- Etant donné que les clients avaient un trop-perçu en leur faveur en 2021, une baisse du prix du gaz était planifiée au budget 2022 (prélèvement prévu sur le FDC de 11.8 millions).
  - Remarque : cette baisse de prix n'a jamais été mise en œuvre au vu de l'évolution des prix du gaz

début 2022. De ce fait, le prélèvement effectif sur les fonds en 2022 n'est pas de 25'169'400 CHF mais de 13'369'400 CHF.

- Baisse de 0.5% du taux d'intérêt appliqué par la Ville : +2 millions
- Revenu en hausse de FMHL (activité « prestation à tiers ») : +2 millions

	Année 2023	Année 2022	Variation	
<b>Bénéfice opérationnel après amortissement</b>	60'123'100	38'268'600	+57%	+21'854'500

Rappelons, que dans les budgets 2022 et 2023, 8'519'700 CHF sont manquant dans le résultat à titre de remboursement des 34 millions de « trop-perçus » par les SiL sur le prix de l'énergie électrique en 2009 et 2010. Ce remboursement sera finalisé au 31.12.2025. Il s'agit de tenir compte de ce point quand on compare avec les comptes & budgets d'avant 2022.

#### 4.4 Activités hors-budget

Dans le cadre de vente d'électricité, des taxes sont perçues. Il s'agit des taxes suivantes :

Taxes	Montant
Taxes fédérales	2.3 ct/kWh
Taxes cantonales	1.32 ct/kWh
Taxes communales (total 5.38 ct/kWh)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usage du sol : 0.7 ct/kWh</li> <li>• Efficacité énergétique (fonds FEE) : 1.84 ct/kWh</li> <li>• Développement durable (fonds FDD) : 1.84 ct/kWh</li> <li>• Eclairage public : 1.0 ct/kWh</li> </ul>

Les taxes communales, à l'exception de celle sur l'éclairage public qui est dans le budget des SiL, ne sont pas visibles aux SiL.

La taxe sur l'usage du sol est comptabilisée au SFIN (FIM). Les taxes FDD et FEE ne sont pas visibles dans le budget. En supposant une quantité d'électricité vendue à Lausanne de 750 GWh, les taxes FDD et FEE génèrent, en 2023, 27'600'000 CHF.

#### 4.5 Amortissements (nature 33)

Le point saillant par rapport au budget 2022 est la baisse des amortissements du CàD.

#### 4.6 Subventions (nature 36)

Aucune subvention n'est distribuée.

#### 4.7 Imputations internes (nature 39 et 49)

Aucune imputation interne

## 4.8 Investissements

Les SiL ont une dette envers la Ville de 574 millions envers la Ville et paie un intérêt de 11.5 millions en 2023 (i.e. taux d'intérêt de 2%).

Les investissements importants en 2023 portent sur :

- Smart metering (poursuite pose des compteurs intelligents) jusqu'en 2028
- Axes-Forts (tramway)
- Plaine-du-Loup PPA1

### 4.8.1 Patrimoine administratif

Les investissements votés pour la période 2023-2026 ont un solde d'investissement de 252'699'000 CHF sur une enveloppe initiale de 410'106'000 CHF. En 2023, un investissement net de 27'007'000 devrait être investi.

Les investissements à voter pour la période 2023-2026 sont de 124'381'000 CHF. En 2023, un investissement net de 3'999'000 devrait être investi.

### 4.8.2 Patrimoine financier

Les investissements votés pour la période 2023-2026 ont un solde d'investissement de 122'147'00 CHF sur une enveloppe initiale de 164'364'000. En 2023, un investissement net de 19'693'000 devrait être investi.

Les investissements à voter pour la période 2023-2026 sont de 174'339'000 CHF. En 2023, un investissement net de 12'649'000 devrait être investi.

## 4.9 Autorisation d'achat

Un investissement de 322'000 CHF est planifié. Les achats significatifs sont :

- Achat de véhicules pour divers services selon préavis
- Achat d'un treuil pour l'électricité

## 4.10 Mouvements sur les fonds

Voir Section 3.3

## 4.11 Activités financées par des fonds du bilan (hors comptes)

En 2023, 2.2 millions seront versés (i.e. revenus) aux SiL par les fonds FEE et FDD dans le cadre du plan climat.



#### 4.11.1 Certificats d'origine électricité

Le budget 2023 pour les certificats d'origine sur l'électricité sont (en bleu, production détenue à 100% par la Ville de Lausanne):

<b>Origine</b>	<b>CHF</b>	<b>MWh</b>	<b>Prix</b>
Lavey GO 395'000 MWh 0.210 ct/kWh	829'500	395'000	0.21
PV tarif reprise >30 kW GO 2'498 MWh 1.00 ct/kWh	25'000	2'498	1.00
PV tarif reprise 0-30 kW GO 6'292 MWh 1.00 ct/kWh	62'900	6'292	1.00
PV tarif repr. 0-30kW g. ville 6'292MWh 1.20ct/kWh	75'500	6'292	1.20
FOMAB GO 10'500 MWh 0.15 ct/kWh	15'800	10'500	0.15
La Rasse GO 1'800 MWh 1.00 ct/kWh	18'000	1'800	1.00
PV SI-REN GO 9'836 MWh 4.00 ct/kWh	393'400	9'836	4.00
RhônEole GO 2'400 MWh 4.00 ct/kWh	96'000	2'400	4.00
Emosson GO 300'000 MWh 0.235 ct/kWh	705'000	300'000	0.24
<b>TOTAUX</b>	<b>2'221'100</b>	<b>734'618</b>	<b>0.30</b>

**Table 1 : certificats d'origine pour l'électricité (en bleu, production détenue à 100% par la Ville de Lausanne)**

## 5 Informations par service

### 44 Secrétariat général

Le transfert de la partie bureau d'études de l'Éclairage public du service Production et Solutions Énergétiques au service du Secrétariat Général justifie les écarts majeurs dans les coûts et les recettes du service.

### 45 Services partagés

Les principales variations du budget 2023 sont liées à la pérennisation des auxiliaires ainsi que l'augmentation des coûts de maintenance informatique liés au projet "smart metering". Ces derniers seront entièrement imputés au timbre de distribution électrique et intégrés dans les tarifs

### 46 Commercial

Les principales variations du budget 2023 sont un ajustement des charges en raison de la diminution de la clientèle Multimédia, ainsi que l'attribution du bénéfice de la vente de gaz fossile au fonds de transition énergétique.

### 47 Patrimoine

Les principales variations du budget 2023 de Patrimoine découlent de la gestion des actifs et des coûts des réseaux. On note les ajustements « costing » pour atteindre les résultats autorisés (costing/pricing) et la baisse d'un demi-point du taux d'intérêts liés au financement de la Ville de Lausanne.

Les amortissements diminuent en lien avec la modification de la durée d'amortissements des actifs du Chauffage à distance (augmentation des durées).

### 48 Production et solutions énergétiques

Dès le 1er janvier 2023 la division Centre de conduite ainsi que l'Éclairage public sont transférés du service Production aux services Réseaux et Secrétariat Général. Ce transfert justifie la majeure partie des écarts du budget 2023.

### 49 Réseaux

Dès le 1er janvier 2023 la division Centre de conduite ainsi que la partie exploitation de l'Éclairage public sont transférés du service Production au service Réseaux. Ce transfert justifie la majeure partie des écarts.

De plus, dans sa volonté de décarbonations la Municipalité a accepté le développement et le renouvellement du réseau du chauffage à distance pour lesquels des ressources humaines supplémentaires devront être engagées. En conséquence, les coûts de traitements du service Réseaux ont passablement augmentés tout comme les coûts d'achat de matériel de corps et de petits outillages.

\*\*\*

Au vu des explications apportées par les différents services, et en conclusion de ce rapport, la sous-commission SIL vous invite à accepter le budget 2023 de cette direction.

Les commissaires :

Onaï Reymond

Fabrice Moscheni (rapporteur)

## RECOMMANDATIONS

1. Evaluer les modalités pour que les abonnements de téléphone mobile des employés de la Ville soient transférés vers Citycable.

Au vote, la COFIN a accepté cette recommandation par :

Oui : 14 | Non : 0 | Abstention : 0

2. Création d'une réserve pour investissement financé avec tout ou partie du bénéfice des SiL, sur le modèle du fonds pour la transition énergétique créé au 1.1.2023 qui est alloué aux SiL (i.e. pas à FIM).

Au vote, la COFIN a accepté cette recommandation amendée ainsi « Etudier l'opportunité de créer une réserve pour ... » par :

Oui : 9 | Non : 4 | Abstention : 1

3. Avoir plus d'informations sur la situation financière de LFO SA étant donné son impact important sur l'activité Multimedia.

Au vote, la COFIN a accepté cette recommandation par :

Oui : 7 | Non : 5 | Abstention : 2

Le rapport de la sous-commission est accepté par la Commission permanente des finances par 14 oui, 0 non et 0 abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter le budget de la Direction SIL par :

Oui : 9

Non : 0

Abstention : 5

Elle vous recommande d'en faire de même.

## 9. Amendements soumis à la COFIN

### **Amendement N°1**

#### **EàG - Augmentation des subventions casuelles pour une culture alternative et populaire lausannoise (12 – Service de la culture)**

Indexer la totalité de la subvention à l'inflation selon le même taux qui sera appliqué pour le personnel communal (CHF 2'760'000 \* 2.97%)

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
12	365	53'153'000	<b>82'000</b>	53'235'000

**Total de charges supplémentaires : 82'000 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 4 | Non : 7 | Abstention : 3

**Amendement N°2**

**PLR - Aides et subventions à des institutions privées (12 – service de la Culture)**

Réduction en lien avec l'école Rudra-Béjart

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
12	365	53'153'000	<b>-200'000</b>	52'953'000

**Total de diminution de charges : 200'000 CHF**

Au vote, la COFIN a accepté cet amendement par :

Oui : 5+1 | Non : 5 | Abstention : 4

**Amendement N°3**

**EàG - Augmentation de 2 ept pour les bibliothèques (13 – BAVL)**

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
13	301	5'243'300	<b>240'000</b>	5'483'300
13	303	494'700	<b>22'800</b>	517'500
13	304	708'500	<b>42'000</b>	750'500

**Total de charges supplémentaires : 304'800 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 9 | Abstention : 3

**Amendement N°4**

**EàG - Police pour le climat (17 – Corps de police)**

Annuler l'accroissement des effectifs prévus à la police pour 2023 et réaffectation des montants au nouveau fonds climat

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
17	301	74'451'700	<b>-308'400</b>	74'143'300
17	303	6'957'300	<b>-18'900</b>	6'938'400
17	304	10'838'700	<b>-27'900</b>	10'810'800
17	380	0	<b>355'200</b>	355'200

**Total de charges supplémentaires : 0 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 4 | Non : 9 | Abstention : 2

**Amendement N°5**

**EàG - Renforcer les capacités en production de statistiques de la Ville (200 – Service de l'économie)**

Allouer 2 ept supplémentaires dont les responsabilités seraient de penser les projections et les stratégies de manière fine, pour anticiper les besoins futurs en termes de places en crèches nécessaires, de nombre de classes à ouvrir, plus généralement pour anticiper l'évolution des infrastructures nécessaires pour garantir les services publics et les prestations à la population, dans un contexte de forte évolution démographique.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
200	301	3'720'800	<b>240'000</b>	3'960'800
200	303	347'600	<b>22'800</b>	370'400
200	304	523'000	<b>42'000</b>	565'000

**Total de charges supplémentaires : 304'800 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 8 | Abstention : 5

**Amendement N°6**

**EàG - Un toit pour toutes et tous**

*Pérennisation sur toute l'année des places en hébergement d'urgence prévues pour l'hiver au Répît et au 42 Borde*

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
242	365	11'480'800	<b>1'236'000</b>	12'716'800

**Total de charges supplémentaires : 1'236'000 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 8 | Abstention : 5

**Amendement N°7**

**EàG - Aide alimentaire pour les plus précaires (Service social – 242)**

Pour faire face à la précarité croissante à Lausanne, nous proposons de renforcer les moyens alloués à la CA-RL, pour soutenir l'aide alimentaire dispensée par la centrale alimentaire.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
242	365	11'480'800	<b>150'000</b>	11'630'800

**Total de charges supplémentaires : 150'000 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 4 | Non : 8 | Abstention : 3

**Amendement N°8**

**EàG - Subvention à Jean Dutoit**

Accorder une subvention du service social de 50'000 CHF /an au collectif Jean Dutoit

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
242	365	11'480'800	<b>50'000</b>	11'530'800

**Total de charges supplémentaires : 50'000 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 5 | Non : 6 | Abstention : 4

**Amendement N°9**

**Les Verts - Hébergement d'urgence - prolongation de l'ouverture du Répît (24 – Service social)**

Prolongation de l'ouverture du Répît - fermeture hivernale 2022-2023 un mois plus tard (fermeture au 1er juin 2023 et non au 1er mai 2023) et ouverture hivernale 2023-2024 avancée d'un mois (ouverture au 1er octobre 2023 et non au 1er novembre 2023).

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
242	365	11'480'800	<b>197'000</b>	11'677'800

**Total de charges supplémentaires : 197'000 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 6 | Non : 7 | Abstention : 2

**Amendement N°10**

**Les Verts - Cours de français pour personnes allophones (CIFEA) (24 – Service social)**

Augmentation de la subvention dédiée à la CIFEA

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
242	365	11'480'800	<b>100'000</b>	11'580'800

**Total de charges supplémentaires de charges : 100'000 CHF**

Au vote, la COFIN a accepté cet amendement par :

Oui : 6 | Non : 5 | Abstention : 4

**Amendement N°11**

**EàG - Une inspection du travail au service des travailleurs (Service du travail – 251)**

Nous proposons de créer 1 EPT en plus pour l'inspection du travail au vu de la croissance prévisible des besoins et de la charge de travail

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
251	301	740'800	<b>120'000</b>	860'800
251	303	69'400	<b>11'400</b>	80'800
251	304	104'800	<b>21'000</b>	125'800

**Total de charges supplémentaires : 152'400 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 4 | Non : 9 | Abstention : 2

**Amendement N°12**

**EàG - Extension de la gratuité ciblée des transports publics**

Suppression des émoluments (40 CHF et 80 CHF) pris sur les abonnements annuels Mobilis des Seniors, des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI et des jeunes en formation jusqu'à 25 ans prévus par le rapport-préavis premières mesures du plan climat et stratégie des financements. Plus extension de la couverture selon les mêmes conditions aux bénéficiaires de subsides Lamal (36'200 bénéficiaires)

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
26	366	6'730'000	<b>27'200'000</b>	33'930'000
26	431	-550'000	<b>550'000</b>	0

**Total de charges supplémentaires : 27'200'000 CHF**

**Total de diminution de revenus : 550'000 CHF**

**Augmentation du déficit : 27'750'000 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 11 | Abstention : 2

**Amendement N°13**

**Amendement EàG - Accélérer la lutte contre le changement climatique (27 – Secrétariat général LEA)**

Augmenter de 2 EPT l'unité climat pour assurer une meilleure coordination ainsi que l'accélération du rythme de mise en œuvre du plan climat

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
27	301	3'374'400	<b>240'000</b>	3'614'400
27	303	315'400	<b>22'800</b>	338'200
27	304	472'300	<b>42'000</b>	514'300

**Total de charges supplémentaires : 304'800 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 10 | Abstention : 3

**Amendement N°14**

**EàG - Aide au logement en période d'inflation**

Offrir à tous les ménages lausannois habitant dans des immeubles appartenant à la Ville et touchant le subside assurance maladie une remise de 10% sur le loyer encaissé

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
29	423	42'620'300	<b>-300'000</b>	42'320'300

**Total de diminution de revenus: CHF 300'000**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 10 | Abstention : 3

**Amendement N°15**

**PLR - Encourager les économies d'énergie (29 – Service des gérances)**

Réduction de 2% du budget « consommation d'énergie » des bâtiments de l'administration communale.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
29	312	4'585'900	<b>-87'500</b>	4'498'400

**Total de diminution de charges : 87'500 CHF**

Au vote, la COFIN a accepté cet amendement par :

Oui : 6 | Non : 2 | Abstention : 7

**Amendement N°16**

**EàG - Travailleurs-euses sociaux hors murs (TSHM) (33 – SG EJQ)**

Augmentation de 2 ept de la dotation des postes au budget 2023 pour les travailleurs.euses sociaux hors murs.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
33	301	10'152'400	<b>200'000</b>	10'352'400
33	303	946'100	<b>18'000</b>	964'100
33	304	1'211'600	<b>28'000</b>	1'239'600
33	305	3'800	<b>4'000</b>	7'800

**Total de charges supplémentaires : 250'000 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 6 | Non : 9 | Abstention : 0

**Amendement N°17**

**EàG - Pour un véritable budget participatif (33 – SG EJQ)**

En attribuant une proportion de 0.2% du budget de la Ville au budget participatif.



Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
33	365	13'488'200	<b>3'930'500</b>	17'418'700

**Total de charges supplémentaires : 3'950'500 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 11 | Abstention : 2

**Amendement N°18**

**EàG - Indexation des salaires des employés de la FASL à l'inflation (33 – SG EJQ)**

Augmenter la subvention à la FASL pour 2023 afin d'octroyer la même indexation des salaires au vu de l'inflation que pour le personnel de l'administration communale.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
33	365	13'488'200	<b>?</b>	13'488'200

**Total de charges supplémentaires : - CHF**

Cette information n'a pas encore pu être obtenue. Afin d'identifier les impacts liés au renchérissement, la Municipalité a mis en place une méthodologie visant à faire compléter un document financier à l'ensemble des entités subventionnées. Le retour est attendu début 2023.

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 10 | Abstention : 3

**Amendement N°19**

**EàG - Comblé le manque de RH pour l'animation socioculturelle (33 – SG EJQ)**

Augmentation de la subvention à la FASL pour l'engagement de 3 EPT.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
33	365	13'488'200	<b>360'000</b>	13'848'200

**Total de charges supplémentaires : 360'000 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 7 | Abstention : 6

**Amendement N°20**

**Les Verts - Travailleurs-euses sociaux hors murs (TSHM) (33 – SG EJQ)**

Augmentation de 2 ept de la dotation des postes au budget 2023 pour les travailleurs.euses sociaux hors murs.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
33	301	10'152'400	<b>200'000</b>	10'352'400
33	303	946'100	<b>18'000</b>	964'100
33	304	1'211'600	<b>28'000</b>	1'239'600
33	305	3'800	<b>4'000</b>	7'800

**Total de charges supplémentaires : 250'000 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 6 | Non : 9 | Abstention : 0

**Amendement N°21**

**EàG - Un enfant = une place en crèche (34 – Service de la petite enfance)**

Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, nous proposons d'augmenter de 10% les moyens prévus pour 2023.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
340	301	40'008'700	<b>4'000'900</b>	44'009'600
340	303	3'806'300	<b>380'600</b>	4'186'900
340	304	4'441'100	<b>444'100</b>	4'885'200
340	305	112'700	<b>11'300</b>	124'000
340	306	22'700	<b>2'300</b>	25'000
340	309	120'000	<b>12'000</b>	132'000
340	310	63'200	<b>6'300</b>	69'500
340	311	481'700	<b>48'200</b>	529'900
340	312	269'800	<b>27'000</b>	296'800
340	313	1'885'100	<b>188'500</b>	2'073'600
340	314	174'100	<b>17'400</b>	191'500
340	315	18'000	<b>1'800</b>	19'800
340	316	2'201'000	<b>220'100</b>	2'421'100
340	317	45'000	<b>4'500</b>	49'500
340	318	1'523'200	<b>152'300</b>	1'675'500
340	319	83'300	<b>8'300</b>	91'600
	<b>Charges</b>	<b>55'255'900</b>	<b>5'525'600</b>	<b>60'781'500</b>
340	435	-11'053'900	<b>-1'105'400</b>	-12'159'300
340	436	-386'700	<b>-38'700</b>	-425'400
340	451	-12'968'400	<b>-1'296'800</b>	-14'265'200
	<b>Revenus</b>	<b>-24'409'000</b>	<b>-2'440'900</b>	<b>-26'849'900</b>
	<b>Total net</b>	<b>30'846'900</b>	<b>3'084'700</b>	<b>33'931'600</b>

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
341	318	29'849'400	<b>2'984'900</b>	32'834'300

**Total de charges supplémentaires : 8'510'500 CHF**

**Total de revenus supplémentaires : 2'440'900 CHF**

**Augmentation du déficit : 6'069'600 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 7 | Abstention : 4

### EàG - Un enfant = une place en APEMS (35 – Service des écoles et du parascolaire)

Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil parascolaire, nous proposons de doubler l'augmentation prévue par la Municipalité pour 2023

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
35	301	42'570'000	<b>5'380'600</b>	47'950'600
35	303	4'147'200	<b>634'800</b>	4'782'000
35	304	4'903'800	<b>567'400</b>	5'471'200
35	305	127'500	<b>26'800</b>	154'300
35	306	25'600	<b>0</b>	25'600
35	307	29'700	<b>-11'400</b>	18'300
35	309	123'600	<b>21'300</b>	144'900
35	310	94'300	<b>10'300</b>	104'600
35	311	671'800	<b>3'500</b>	675'300
35	312	5'076'900	<b>40'300</b>	5'117'200
35	313	1'028'300	<b>124'900</b>	1'153'200
35	314	6'713'000	<b>488'600</b>	7'201'600
35	315	225'200	<b>0</b>	225'200
35	316	3'980'700	<b>637'600</b>	4'618'300
35	317	381'000	<b>0</b>	381'000
35	318	9'260'600	<b>796'100</b>	10'056'700
35	319	421'700	<b>0</b>	421'700
	<b>Charges</b>	<b>79'780'900</b>	<b>8'720'800</b>	<b>88'501'700</b>
35	435	-11'675'900	<b>-1'244'700</b>	-12'920'600
35	436	-639'800	<b>-63'000</b>	-702'800
35	439	-6'041'100	<b>-272'800</b>	-6'313'900
35	451	-12'676'700	<b>-2'757'900</b>	-15'434'600
	<b>Revenus</b>	<b>-31'033'500</b>	<b>-4'338'400</b>	<b>-35'371'900</b>
	<b>Total net</b>	<b>48'747'400</b>	<b>4'382'400</b>	<b>53'129'800</b>

**Total de charges supplémentaires : 8'720'800 CHF**

**Total de revenus supplémentaires : 4'338'400 CHF**

**Augmentation du déficit : 4'382'400 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 2 | Non : 8 | Abstention : 4

### Amendement N°23

Adaptation des effectifs dans les écoles à la croissance de la population scolaire

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
35	301	42'570'000	<b>2'128'500</b>	44'698'500
35	303	4'147'200	<b>207'400</b>	4'354'600
35	304	4'903'800	<b>245'200</b>	5'149'000

**Total de charges supplémentaires : 2'581'100 CHF**

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 3 | Non : 10 | Abstention : 1

### Amendement N°24

### Les Verts - Renforcement du service de psychologie scolaire (37 – service de psychologie scolaire)

Sollicitation de financement supplémentaire extraordinaire de 1 ept pour pallier aux besoins supplémentaires actuels

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
37	301	5'711'100	<b>110'000</b>	5'821'100
37	303	533'500	<b>9'900</b>	543'400
37	304	793'700	<b>15'400</b>	809'100
37	305	16'200	<b>2'200</b>	18'400

#### Total de charges supplémentaires : 137'500 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 6 | Non : 8 | Abstention : 5

### Amendement N°25

#### PLR - Suppression de l'indexation des salaires supérieurs à CHF 180'000 (409 – Correctif de la masse salariale)

Pour que les revenus supérieurs à CHF 180'000 (y compris ceux des Municipaux) ne soient pas indexés.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
409	301	-4'700'000	<b>-357'000</b>	-5'057'000

#### Total de diminution de charges : 357'000 CHF

Au vote, la COFIN a refusé cet amendement par :

Oui : 5 | Non : 7 | Abstention : 2

## [10 Discussion du préavis 2022/34 « Budget de fonctionnement de l'exercice 2023 »](#)

### [11 Plan des investissements](#)

La Commission des finances a pris connaissance du Plan des investissements pour les années 2023 à 2026. Il s'agit d'un document important qui permet de mieux connaître les intentions de la Municipalité pour les années à venir.

Lors du passage en revue des différents chapitres du PI, aucune remarque n'a été formulée.

La commission prend acte du Plan des investissements pour les années 2023-2026.

## [12 Discussion du préavis N° 2022/34 « Création d'un crédit-cadre 2023-2026 pour favoriser la tenue de grands événements à Lausanne](#)

La fin des restrictions sanitaires liées à la crise de la Covid-19 a marqué une nette reprise des activités événementielles dans les principales villes de Suisse. On observe tout particulièrement le retour des manifestations de grande ampleur et plusieurs d'entre elles envisagent aujourd'hui de venir à Lausanne. Si la Ville bénéficie de sérieux atouts par sa position centrale en Suisse romande, son important bassin de population et ses infrastructures, en particulier le site de Beaulieu en plein renouveau, la venue de ces événements de grande taille peut être influencée par la perception ou non d'un impôt sur les divertissements. Ce crédit-cadre est un outil important qui sera à disposition de la nouvelle unité de développement et promotion de la Ville (UDPV) nouvellement créée par la Municipalité pour valoriser Lausanne en tant que destination économique. La venue de grandes manifestations, au-delà de l'animation qu'elles apportent en ville, induit de multiples retombées économiques. Il n'est pas possible d'exonérer ces événements de l'impôt sur les divertissements compte tenu des règles fiscales en vigueur, notamment la nécessité de respecter l'égalité de traitement entre contribuables et de fonder toute exonération sur des critères objectifs. La Municipalité considère que le système de la taxe sur les

divertissements doit rester en vigueur car il permet de ramener de l'argent de personnes qui n'habitent pas la Ville et qui ne sont pas des contribuables lausannois. Ce préavis propose une alternative à la suppression de la taxe sur les divertissements, étant précisé que Lausanne demeure l'une des seules grandes villes de Suisse qui prévoit une taxe sur le divertissement.

La Commission des finances remarque que le crédit-cadre 2023-2026 pour favoriser la tenue de grands événements à Lausanne a fait l'objet d'un chapitre (chapitre 8) du préavis 2022/34 sur le budget 2023. La commission regrette que ce crédit-cadre n'ait pas fait l'objet d'un préavis spécifique, à l'instar de ce qui prévaut pour les crédits-cadre « SPADOM » ou « SOI » notamment. La commission relève également que la direction de la culture avait d'ores et déjà procédé de la sorte dans le cadre du préavis 2022/11 « compte de l'exercice 2021 ». Elle formule dès lors le vœux suivant :

La commission des finances souhaite que les préavis relatifs au budget et au compte soient exclusivement consacrés à l'étude du budget et des comptes. Tout objet sortant de ce cadre devrait faire l'objet d'un préavis spécifique.

### 13 Conclusions finales

La Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

#### 1) d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2023 amendé comme il suit :

Charges	CHF 2'080'261'500.-
Revenus	CHF 1'999'199'400.-
-----	
Excédent de charges	CHF 81'062'100.-

Au vote, la commission accepte la conclusion 1 par 9 oui, 3 non, avec 2 abstentions.

#### 2) de prendre acte du plan des investissements pour les années 2023 à 2026 ;

Au vote, la commission accepte la conclusion 2 par 14 oui, 0 non, avec 0 abstention.

#### 3) d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- destiné à favoriser la tenue de grands événements à Lausanne;

Au vote, la commission accepte la conclusion 3 par 9 oui, 2 non, avec 3 abstentions.

#### 4) d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 3 par le budget de la Direction culture et développement, Secrétariat général CD, rubrique 11.331;

Au vote, la commission accepte la conclusion 4 par 9 oui, 1 non, avec 4 abstentions.

#### 5) de faire figurer sous la rubrique 11.390 les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 3.

Au vote, la commission accepte la conclusion 5 par 9 oui, 1 non, avec 4 abstentions.

Lausanne, le 28 novembre 2022

La rapportrice :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Maillard', written in a cursive style.

Mathilde Maillard

Présidente de la Commission permanente des finances